

**ÉTUDE DIAGNOSTIC REACTUALISEE  
DE LA SEUGNE ET DE SES DEUX PRINCIPAUX AFFLUENTS  
EN HAUTE-SAINTONGE**

**RAPPORT DE PHASE II – ENJEUX ET OBJECTIFS**



**Février 2018**

V3

***Commanditaire***

**SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE-SAINTONGE**

7 RUE TAILLEFER

17500 JONZAC

synd.aménagement.de.la.seugne@gmail.com

***Bureau d'Études***



**SOCIETE D'ÉTUDES GENERALES D'INFRASTRUCTURES**

2 RUE SADI CARNOT

17500 JONZAC

Tél. : 05 46 04 32 86 – E-Mail : v.linlaud@segi-ingenierie.fr



## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE .....</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>RAPPELS DE LA PHASE I .....</b>	<b>11</b>
3.1	MASSE D'EAU « LA SEUGNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU PHARAON (INCLUS)» .....	11
3.1.1	<i>REH</i> .....	11
3.1.2	<i>Qualité de l'eau</i> .....	12
3.1.3	<i>Espaces naturels</i> .....	12
3.1.4	<i>Usages, patrimoine</i> .....	12
3.1.5	<i>Contraintes réglementaires</i> .....	13
3.2	MASSE D'EAU «LA SEUGNE DU CONFLUENT DU PHARAON AU CONFLUENT DE LA CHARENTE » .....	13
3.2.1	<i>REH</i> .....	13
3.2.2	<i>Qualité de l'eau</i> .....	14
3.2.3	<i>Espaces naturels</i> .....	14
3.2.4	<i>Usages, patrimoine</i> .....	14
3.2.5	<i>Contraintes réglementaires</i> .....	15
3.3	MASSE D'EAU «LE TREFLE» .....	15
3.3.1	<i>REH</i> .....	15
3.3.2	<i>Qualité de l'eau</i> .....	16
3.3.3	<i>Espaces naturels</i> .....	16
3.3.4	<i>Usages, patrimoine</i> .....	16
3.3.5	<i>Contraintes réglementaires</i> .....	16
3.4	MASSE D'EAU «LA ROCHETTE» .....	17
3.4.1	<i>REH</i> .....	17
3.4.2	<i>Qualité de l'eau</i> .....	18
3.4.3	<i>Espaces naturels</i> .....	18
3.4.4	<i>Usages, patrimoine</i> .....	18
3.4.5	<i>Contraintes réglementaires</i> .....	19
<b>4</b>	<b>ENJEUX ET OBJECTIFS .....</b>	<b>19</b>
4.1	HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS .....	19
4.1.1	<i>Commission territoriale « Seugne amont »</i> .....	20
4.1.2	<i>Commission territoriale « Trèfle »</i> .....	22
4.1.3	<i>Commission territoriale « Maine »</i> .....	24
4.1.4	<i>Commission territoriale « Seugne aval »</i> .....	26
4.2	SYNTHESE DES ENJEUX ET PROBLEMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS .....	28
4.3	AJUSTEMENT DES NIVEAUX DE PRIORITE AU REGARD DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	30
<b>5</b>	<b>CHOIX DES SITES POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE .....</b>	<b>32</b>

5.1	METHODOLOGIE .....	32
5.2	MOULINS DE L'AXE SEUGNE .....	35
5.3	MOULINS DE L'AXE MAINE .....	36
5.4	MOULINS DE L'AXE TREFLE .....	38
5.5	REUNIONS AVEC LES PROPRIETAIRES DE MOULINS DE LA ZONE D'ETUDE .....	39
5.6	SYNTHESE DES CHOIX .....	39
<b>6</b>	<b>PISTES D' ACTIONS .....</b>	<b>42</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>49</b>

	Liste d'émergence Commission territoriale « Seugne amont »	
	Liste d'émergence Commission territoriale « Trèfle »	
	Liste d'émergence Commission territoriale « Maine »	
	Liste d'émergence Commission territoriale « Seugne aval »	
	Liste d'émergence « Réunion avec les propriétaires de moulins de la Seugne »	
	Liste d'émergence « Réunion avec les propriétaires de moulins de la Maine et du Trèfle »	

**DOCUMENTS ASSOCIES AU RAPPORT :**

Fiches « Problématiques »

Fiches « Actions »

## **ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Schéma synoptique des moulins de la zone d'étude .....	34
Tableau 1 : Cours d'eau concernés par l'étude préalable au futur PPG .....	9
Tableau 2 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus) » .....	12
Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente » .....	14
Tableau 4 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « Le Trèfle » .....	16
Tableau 5 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « La Rochette » .....	18
Tableau 6 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Seugne amont » .....	20
Tableau 7 : Document de travail pour la commission territoriale « Seugne amont » .....	21
Tableau 8 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Trèfle » .....	22
Tableau 9 : Document de travail pour la commission territoriale « Trèfle » .....	23
Tableau 10 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Trèfle » .....	24
Tableau 11 : Document de travail pour la commission territoriale « Maine » .....	25
Tableau 12 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Seugne aval » .....	26
Tableau 13 : Document de travail pour la commission territoriale « Seugne aval » .....	27
Tableau 14 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus .....	28
Tableau 15 : Niveaux de priorité des problématiques du territoire retenus par les élus .....	29
Tableau 16 : Ajustement de la hiérarchisation de la problématique inondation .....	30
Tableau 17 : Niveaux de priorité des problématiques du territoire retenus après ajustement .....	31
Tableau 18 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Seugne amont » .....	42
Tableau 19 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Seugne aval » .....	43
Tableau 20 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Trèfle » .....	44
Tableau 21 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Maine » .....	45
Tableau 22 : Priorisation et actions envisageables pour le PPG .....	46
Tableau 23 : Structures .....	47
Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic .....	8
Carte 2 : Cours d'eau étudiés replacés dans le contexte du réseau hydrographique .....	10
Carte 3 : Localisation et niveau de franchissabilité des moulins de la zone d'étude .....	33
Carte 4 : Localisation des moulins retenus pour la phase III par rapport à la zone d'étude .....	40
Carte 5 : Zoom sur la localisation des moulins retenus pour la phase III par rapport à la zone d'étude .....	41
Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus) » en 2017 .....	11
Graphique 2 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente » en 2017 .....	13
Graphique 3 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « Le Trèfle » en 2017 .....	15
Graphique 4 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Rochette » en 2017 ...	17

# 1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

---

Le Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge (SMSHS) a engagé une étude afin d'améliorer et de préserver les écosystèmes aquatiques sur son territoire.

Cette étude permettra au syndicat de mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG).

L'étude se décompose en plusieurs phases :

## **TRANCHE FERME :**

- Phase 1 : Etat des lieux, Diagnostic partagé
- Phase 2 : Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs opérationnels de gestion puis définition des actions à mettre en œuvre,
- Phase 3 : Concertation avec les acteurs locaux, avant-projet détaillés et élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG),
- Phase 4 : Rédaction des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'Autorisation environnementale.

## **Le présent rapport concerne la phase 2 : Diagnostic, Enjeux, Objectifs.**

La finalité de cette phase de l'étude est, suite au partage du diagnostic avec les élus du Syndicat et à la synthèse des enjeux réglementaires, de faire émerger les actions sur lesquelles le PPG sera élaboré.

Le fruit du travail élaboré lors de cette phase doit refléter les attentes des acteurs locaux pour leur territoire.

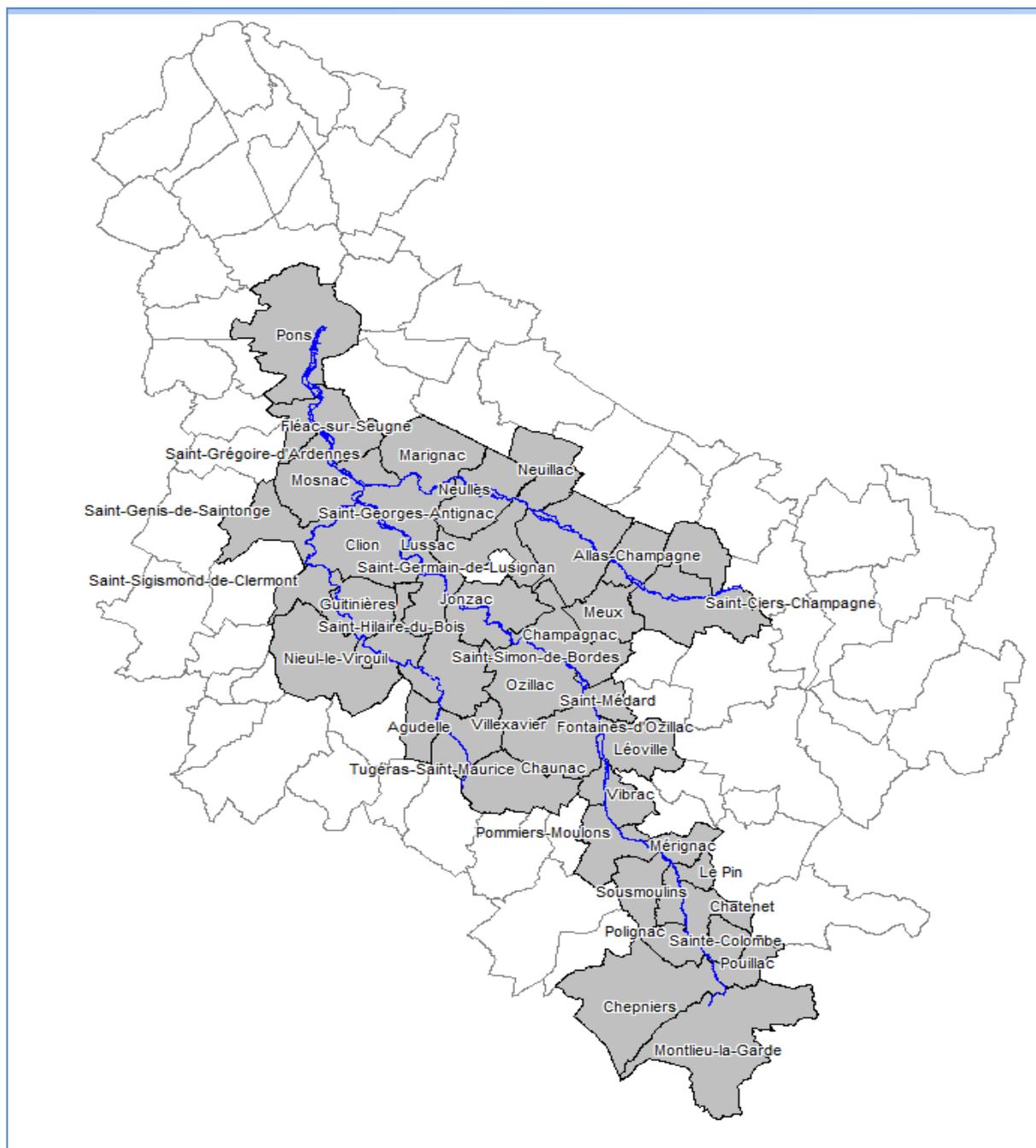
## 2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

---

La zone d'étude correspond aux parcelles riveraines des 45 communes adhérant au Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge et traversées par les 3 cours d'eau principaux :

- Agudelle
- Allas-Champagne
- Belluire
- Brie-sous-Archiac
- Champagnac
- Chatenet
- Chaunac
- Chepniers
- Clam
- Clion
- Fléac-sur-Seugne
- Fontaines-d'Ozillac
- Guimps
- Guitinières
- Jonzac
- Le Pin
- Léoville
- Lussac
- Marignac
- Mérignac
- Montlieu-La-Garde
- Mosnac
- Neullac
- Neulles
- Nieul-le-Virouil
- Ozillac
- Polignac
- Pommiers-Moulon
- Pons
- Pouillac
- Réaux-sur-Trèfle
- Rouffignac
- Saint-Ciers-Champagne
- Saint-Genis-de-Saintonge
- Saint-Georges-d'Antignac
- Saint-Germain-de-Lusignan
- Saint-Grégoire-d'Ardennes
- Saint-Hilaire-du-Bois
- Saint-Médard
- Saint-Simon-de-Bordes
- Sainte-Colombe
- Sousmoulins
- Tugéras-Saint-Maurice
- Vibrac
- Villexavier

Pour information, le SMSHS comprend, au total 82 communes adhérentes.



*Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic*

Le bassin versant de la Seugne est situé en région Nouvelle Aquitaine et concerne plus précisément la partie Nord-Ouest du bassin Adour-Garonne.

La Seugne est un affluent rive gauche de la Charente. La superficie du bassin versant de la Seugne est estimée à 100 000 ha dans sa globalité dont 90% dans le département de Charente Maritime (17) et 10% en Charente (16).

En comparaison, la surface du bassin versant de la Seugne ne représente qu'un dixième de la surface du bassin versant global de la Charente.

La Seugne est la rivière la plus importante en termes de linéaire dans le département de Charente Maritime. A vol d'oiseau, la rivière parcourt environ 80 km entre sa source à Montlieu-la-Garde et la confluence avec le fleuve Charente en amont de Saintes.

La Seugne possède de nombreux affluents dont les plus importants sont le Trèfle et la Maine qui confluent tous deux entre St Georges d'Antignac et Mosnac.

La Seugne est une rivière artificialisée depuis plusieurs centaines d'années qui possède donc de multiples bras ou biefs liés à la présence de nombreux moulins. Le linéaire réel de la totalité du réseau hydrographique est donc très important (> 410 km).

La Seugne traverse les agglomérations de Jonzac (sous-préfecture de Charente Maritime) et de Pons (Chef-lieu de Canton) qui constituent les deux grandes zones urbanisées en bordure de rivière sur la zone d'étude.

**Les cours d'eau ayant fait l'objet d'un arpentage dans le cadre de cette étude sont les suivants :**

*Tableau 1 : Cours d'eau concernés par l'étude préalable au futur PPG*

Nom du cours d'eau	Linéaire (m)
La Seugne	122 062
Le Trèfle	48 619
La Maine	34 629

Ces linéaires incluent les cours mère ainsi que les biefs des moulins.

Les affluents et les fossés ont également été expertisés.

Environ 80 % du bassin versant de la Seugne sont sous la compétence du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge. La partie charentaise du Trèfle est gérée par le Syndicat du Trèfle amont et la partie aval de la Seugne est gérée par le Syndicat Mixte de la Basse Seugne.



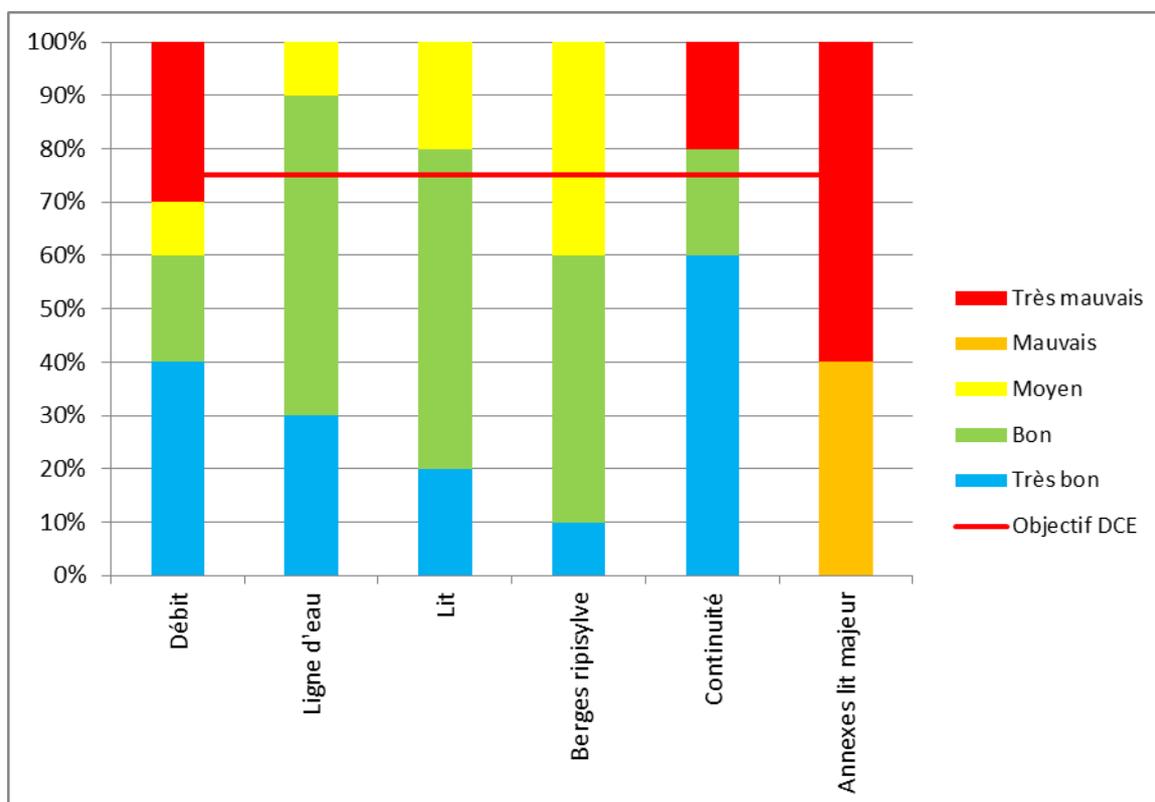
*Carte 2 : Cours d'eau étudiés replacés dans le contexte du réseau hydrographique*

### 3 RAPPELS DE LA PHASE I

Ce paragraphe synthétise les différents éléments du diagnostic réalisé au cours de la phase I (hydromorphologie, qualité physico-chimique, qualité biologique, usages...) pour les 4 masses d'eau de la zone d'étude.

#### 3.1 MASSE D'EAU « LA SEUGNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU PHARAON (INCLUS)»

##### 3.1.1 REH



*Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus)» en 2017*

3 compartiments de cette masse d'eau atteignent d'ores et déjà l'objectif fixé par la DCE, à savoir 75% en « Bon » ou « Très bon état » : « Ligne d'eau », « Lit mineur » et « Continuité ».

Certains compartiments n'en sont pas loin : « Débit » et « Berges et ripisylve ».

En revanche, le compartiment « Annexes et lit majeur » est très dégradé.

*Tableau 2 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau  
« La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus) »*

<b>Compartiments</b>	<b>Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)</b>	<b>Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau</b>
<b>Débit</b>	15 %	Présence d'assecs Prélèvements
<b>Continuité</b>	-	-
<b>Ligne d'eau</b>	-	-
<b>Lit majeur</b>	100 %	Mise en cultures Absence de zones humides
<b>Berges ripisylve</b>	15 %	Absence de ripisylve
<b>Lit</b>	-	-

### 3.1.2 Qualité de l'eau

Cette masse d'eau ne fait l'objet d'un suivi que depuis 2011 et il s'avère que le paramètre déclassant la qualité de l'eau est la faible teneur en oxygène.

Des niveaux d'oxygène bas peuvent s'expliquer par un déficit de zones courantes (radiers), un développement trop important de végétation aquatique consommant l'oxygène ou encore par une accumulation de matière organique dont la dégradation consomme l'oxygène.

### 3.1.3 Espaces naturels

Cette masse d'eau fait partie d'un site Natura 2000 (FR5402208 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents) et d'une ZNIEFF de type 2 (Haute vallée de la Seugne) néanmoins, il n'y a pas de zones humides riveraines sur la partie amont et le seul intérêt écologique réside dans le réseau hydrographique.

### 3.1.4 Usages, patrimoine

Peu d'usages récréatifs sur cette partie de la Seugne en raison des assecs annuels. On notera le passage de quads dans le lit mineur à de nombreux endroits.

En ce qui concerne le patrimoine historique, seuls 3 moulins sont encore alimentés en eau par la Seugne :

- le moulin des Millons. Le bief est barré par un ouvrage transversal maintenant un niveau d'eau pour l'élevage d'oies et de poissons. Il n'y a plus qu'une buse de diamètre 400 mm sous le moulin, batardée en permanence.
- le Moulin Reignier. Le niveau dans le bief est maintenu par un clapet infranchissable en bon état. Il n'y a plus d'ouvrages usiniers fonctionnels.

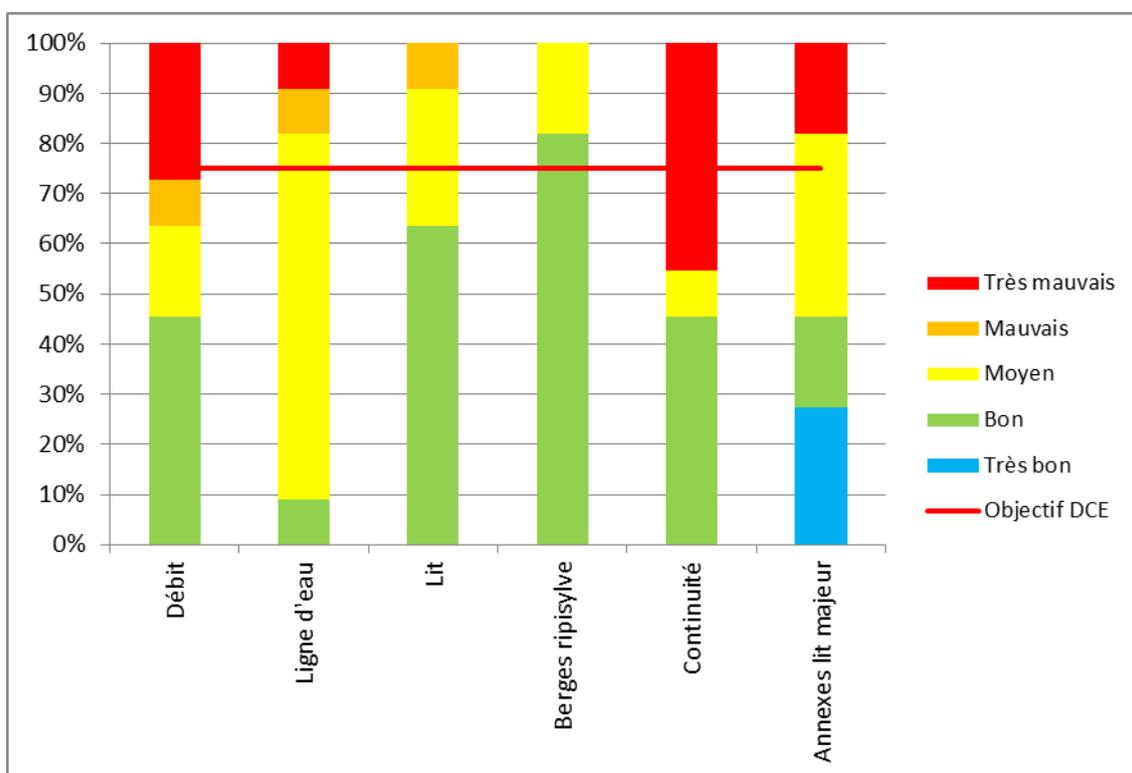
- le Moulin du Gua. Les ouvrages de décharge de ce moulin sont fermés en permanence, il n'y a pas de gestion des niveaux sur ce site.

### 3.1.5 Contraintes réglementaires

Cette masse d'eau est simplement classée en liste 1 du L214-17 du code de l'environnement.

## 3.2 MASSE D'EAU «LA SEUGNE DU CONFLUENT DU PHARAON AU CONFLUENT DE LA CHARENTE »

### 3.2.1 REH



*Graphique 2 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente » en 2017*

Seul le compartiment « berges et ripisylve » atteint l'objectif fixé par la DCE.

Le compartiment « Lit » n'en n'est pas loin. En revanche les compartiments « Débit », « Ligne d'eau », « Continuité » et « Annexes et lit majeur » sont beaucoup plus dégradés.

*Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau  
« La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente »*

<i>Compartiments</i>	<b>Ecarts aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)</b>	<b>Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau</b>
<b>Débit</b>	30 %	Prélèvements Etiages sévères
<b>Continuité</b>	30 %	Nombre d'ouvrages infranchissables
<b>Ligne d'eau</b>	66 %	Mise en bief
<b>Lit majeur</b>	30 %	Mise en cultures
<b>Berges ripisylve</b>	- %	-
<b>Lit</b>	11 %	Colmatage

### 3.2.2 Qualité de l'eau

La qualité d'eau de la Seugne sur cette masse d'eau est mauvaise dès la station amont (au moulin de la Vallade, en amont de Jonzac) avec des perturbations de différents ordres : phosphates, COD et pesticides. Ces perturbations peuvent s'expliquer par une dominance des cultures sur la partie amont du bassin versant concomitante à une absence de zones humides pouvant jouer un rôle d'épuration.

Cette mauvaise qualité se retrouve jusqu'à la station aval de Château Renaud mais dans une moindre mesure. A noter qu'en aval de Jonzac et Pons des zones humides riveraines de taille conséquente sont présentes.

On notera un épisode de pollution au mercure sur cette masse d'eau entre 2009 et 2011, en provenance du Pharaon.

### 3.2.3 Espaces naturels

Cette masse d'eau fait partie des sites Natura 2000 : FR5402208 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents et FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes et d'une ZNIEFF de type 2 (Haute vallée de la Seugne).

L'intérêt écologique est fort avec la présence d'une forêt alluviale très bien représentée sur la partie aval du secteur d'étude. Les zones humides riveraines non cultivées y sont bien représentées également avec de nombreuses mégaphorbiaies d'intérêt écologique majeur.

### 3.2.4 Usages, patrimoine

Sur cette partie de la Seugne, l'usage de la pêche est très développé depuis l'amont de Jonzac et jusqu'à Pons avec de nombreux spots aménagés (parcours en no kill pour les carnassiers, pêche de nuit pour la carpe, plan d'eau d'initiation...)

On notera des zones de loisirs conséquentes : base de loisirs à Jonzac, base de loisirs de Clion, base de loisirs de Pons.

On retiendra la présence de 39 moulins sur cette masse d'eau dont beaucoup ne sont plus fonctionnels et ne maintiennent pas de niveau mais dont certains sont en très bon état comme par exemple le moulin de Chez Bret (par ailleurs espace muséographique), le Moulin de Guiffier, le Moulin de Sauge, le Moulin de Pinthiers, le Moulin de la Tour, le Moulin de Mirambeau...

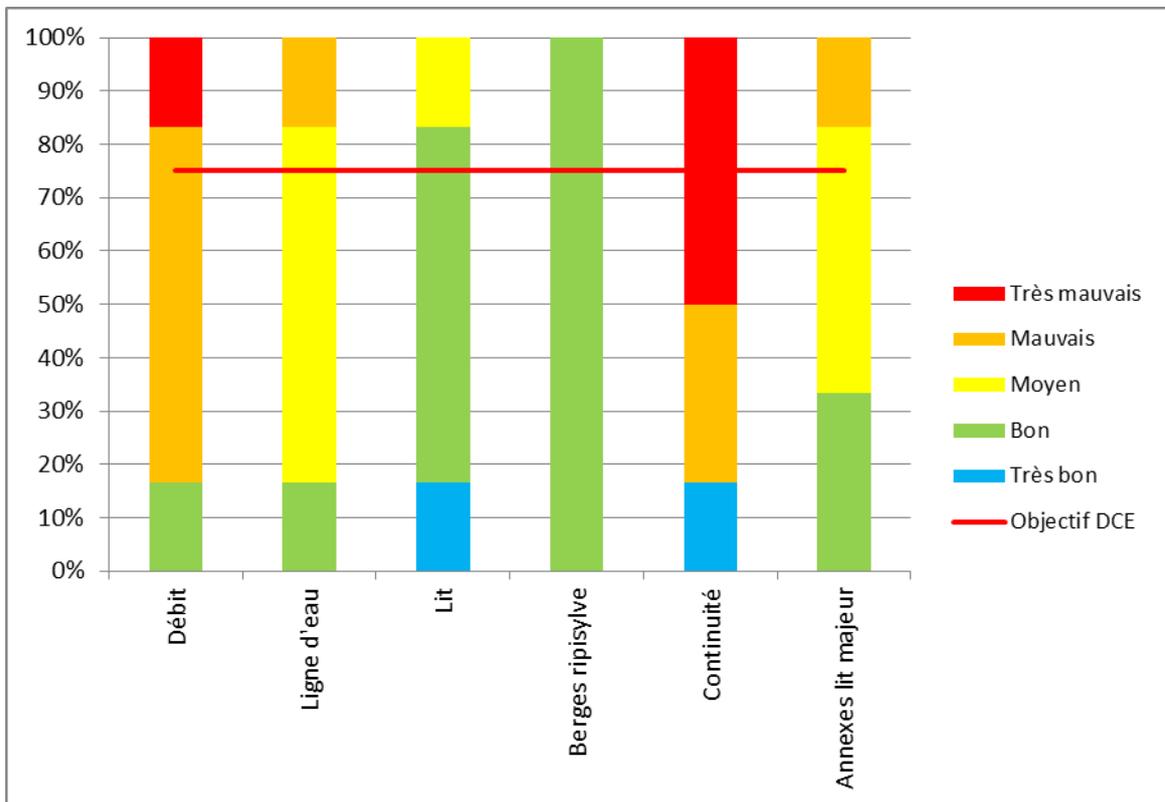
### 3.2.5 Contraintes réglementaires

Cette masse d'eau est :

- Classée en liste 1 du L214-17 du code de l'environnement.
- Classée en Liste 2 du L214-17 jusqu'à Moulin neuf (Pons) pour les espèces amphihalines : Anguille, Lamproie marine, Truite de mer et holobiotiques : Vandoise et Brochet
- Classée en liste 1 du décret frayères pour le Chabot, la Lamproie de Planer, la Lamproie de rivière, la Lamproie marine, la Truite et la Vandoise jusqu'à Jonzac et pour la vandoise seule de Jonzac à la confluence avec le Pharaon.
- Classée en liste 2 du décret frayères pour le Brochet jusqu'à Jonzac.

## 3.3 MASSE D'EAU «LE TREFLE»

### 3.3.1 REH



*Graphique 3 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau «Le Trèfle» en 2017*

2 compartiments atteignent l'objectif fixé par la DCE : « Lit » et « Berges et ripisylve ».

3 compartiments sont très altérés : « Débit », « Ligne d'eau » et « Continuité ».

Le dernier compartiment, « Annexes et lit majeur » est altéré de façon significative mais avec une différenciation amont / aval (altération moindre sur la partie aval).

*Tableau 4 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau  
«Le Trèfle»*

<b>Compartiments</b>	<b>Ecart(s) aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)</b>	<b>Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau</b>
<b>Débit</b>	58 %	Prélèvements Etiages sévères
<b>Continuité</b>	58 %	Nombre d'ouvrages infranchissables
<b>Ligne d'eau</b>	58 %	Mise en bief
<b>Lit majeur</b>	42 %	Mise en cultures de la zone humide riveraine
<b>Berges ripisylve</b>	-	-
<b>Lit</b>	-	-

### 3.3.2 Qualité de l'eau

Le Trèfle ne présente pas de problèmes majeurs de qualité physico-chimique de l'eau depuis 2011 hormis un déclassement en raison des débits d'étiages sévères s'accompagnant de teneurs en oxygène trop faibles sur la partie médiane.

Des niveaux d'oxygène bas peuvent s'expliquer par un déficit de zones courantes (radiers), un développement trop important de végétation aquatique consommant l'oxygène ou encore par une accumulation de matière organique dont la dégradation consomme l'oxygène.

### 3.3.3 Espaces naturels

Cette masse d'eau fait partie d'un site Natura 2000 (FR5402208 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents) et d'une ZNIEFF de type 2 (Haute vallée de la Seugne).

Néanmoins, le lit majeur du Trèfle reste fortement cultivé et seule l'extrémité aval présente un intérêt écologique certain avec une forêt alluviale encore présente.

### 3.3.4 Usages, patrimoine

L'usage de la pêche est représenté surtout sur la partie aval du Trèfle avec de nombreux spots de pêche.

Il n'y a pas de base de loisirs mais des spots de pêche dont certains sont aménagés comme à la confluence avec le Tâtre.

On compte 20 moulins sur cette masse d'eau et tous présentent des ouvrages permettant le maintien d'un niveau d'eau dans le bief.

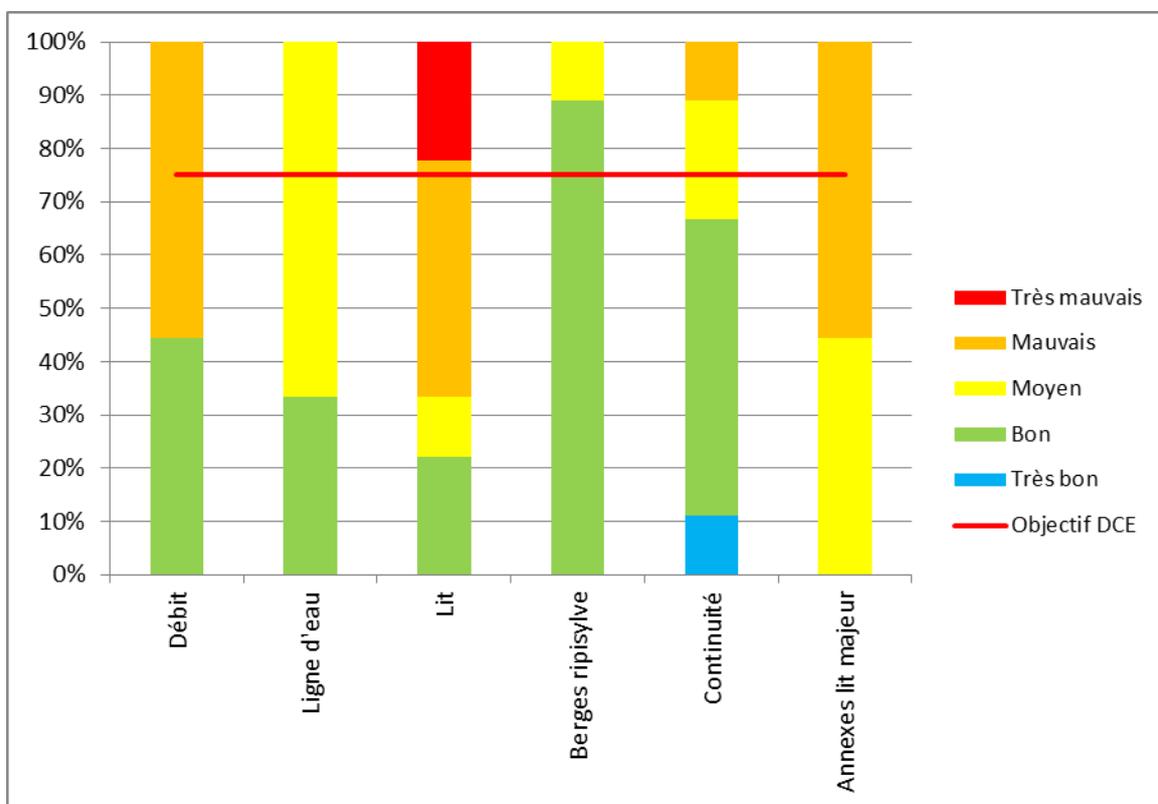
### 3.3.5 Contraintes réglementaires

Cette masse d'eau est :

- Classée en liste 1 du L214-17 du code de l'environnement.
- Classée en liste 1 du décret frayères pour le Chabot, la Lamproie de Planer et la Vandoise jusqu'à Neulles et pour le Chabot, la Lamproie de Planer et la Lamproie de rivière de Neulles à la limite départementale.
- Classée en liste 2 du décret frayères pour le Brochet jusqu'à la limite départementale.

### 3.4 MASSE D'EAU «LA ROCHETTE»

#### 3.4.1 REH



*Graphique 4 : Niveau d'altération des compartiments de la masse d'eau « La Rochette » en 2017*

Globalement, seul le compartiment « Berges et ripisylve » atteint l'objectif DCE de 75% de classes d'état « Bon » et/ou « Très bon ».

Le compartiment « Continuité » n'en est pas très loin ».

Le compartiment « Annexes et lit majeur » est très altéré par la dominance de cultures et de peupleraies dans la bande riveraine.

Les compartiments « Lit », « Débit » et « Ligne d'eau » sont moins altérés mais nécessitent une intervention.

Tableau 5 : Synthèse du niveau d'altération actuel des différents compartiments de la masse d'eau « La Rochette »

Compartiments	Ecarts aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau
Débit	31 %	Prélèvements Assecs
Continuité	8 %	Nombre d'ouvrages infranchissables
Ligne d'eau	42 %	Mise en bief
Lit majeur	75 %	Mise en cultures Populiculture
Berges ripisylve	- %	-
Lit	53 %	Faciès lenticules Colmatage

### 3.4.2 Qualité de l'eau

La qualité physico-chimique de la Maine s'est dégradée depuis 2014 (mauvaise qualité) en raison de la teneur en phosphates, d'un faible taux en oxygène dissous et surtout en raison de la présence de taux élevés en herbicides.

Des niveaux d'oxygène bas peuvent s'expliquer par un déficit de zones courantes (radiers), un développement trop important de végétation aquatique consommant l'oxygène ou encore par une accumulation de matière organique dont la dégradation consomme l'oxygène.

Là encore, la teneur en herbicides s'explique par le contexte très agricole du bassin versant de la Maine.

### 3.4.3 Espaces naturels

Cette masse d'eau fait partie d'un site Natura 2000 (FR5402208 : Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et ses affluents) et d'une ZNIEFF de type 2 (Haute vallée de la Seugne).

La bande humide riveraine est bien présente et dès l'amont, cependant, la forêt alluviale et les mégaphorbiaies ne se retrouvent véritablement que sur la partie aval et la populiculture y est bien développée.

### 3.4.4 Usages, patrimoine

La Maine, cours d'eau de première catégorie piscicole fait l'objet d'une pratique de la pêche sur tout son cours.

On notera la présence de 2 zones de loisirs à Saint-Hilaire-du-Bois et à Saint-Simon-de-Bordes avec des plans d'eau en dérivation.

On compte 9 moulins sur cette masse d'eau. Seul le Moulin de Fontraud maintient un niveau dans un but de prélèvement, sinon les autres n'ont pas d'usage ou alors récréatif.

Le Moulin Rompu et le Moulin Caché ont été aménagés afin que l'eau ne passe plus ou peu sous le moulin.

2 seulement sont franchissables (Ancien moulin de Tende et Moulin Ferme à Guitinières).

### 3.4.5 Contraintes réglementaires

Cette masse d'eau est :

- Classée en liste 1 du décret frères pour la Lamproie de Planer et la Truite fario jusqu'à la confluence avec le Tort puis pour la truite fario seule jusqu'à la confluence avec le Tarnac.

## 4 ENJEUX ET OBJECTIFS

---

La détermination des enjeux sur la zone d'étude repose sur trois grands principes :

- Les enjeux et objectifs doivent être conformes à ceux déjà définis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (D.C.E.) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) ainsi que par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne et sa déclinaison locale le SAGE Charente.
- La définition des enjeux intègre l'état actuel des cours d'eau de la zone d'étude, analysé par la méthode du R.E.H.
- La définition des enjeux repose sur les usages et les contraintes du milieu : agriculture, industrie, pêche, tourisme...

### 4.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS

La hiérarchisation des enjeux est du ressort des élus. Ainsi, le bureau du Syndicat s'est réuni le 13 septembre 2017 afin de définir les modalités de consultation des délégués en vue de hiérarchiser les enjeux et les objectifs du territoire.

Il a été convenu que des commissions territoriales seraient organisées et que les délégués, ainsi que le maire de chaque commune, recevraient une synthèse de leur territoire afin de travailler en amont.

Ainsi 4 commissions territoriales ont été définies :

- « Seugne amont », pour le linéaire de la source jusqu'à Jonzac
- « Seugne aval », pour le linéaire de Jonzac jusqu'à Pons
- « Trèfle », pour le linéaire de l'entrée en Charente-Maritime jusqu'à la confluence avec la Seugne
- « Maine », pour le linéaire de la source jusqu'à la confluence avec la Seugne

Chacune des commissions territoriales s'est réunie afin que les délégués et maires puissent faire remonter leurs attentes.

#### 4.1.1 Commission territoriale « Seugne amont »

La commission territoriale « Seugne amont » s'est réunie le mardi 3 octobre 2017 dans la salle des fêtes de Fontaine-d'Ozillac.

Communes conviées : 39  
Élus présents : 6  
Délégués présents : 17

Les délégués ayant assisté à cette réunion ont décidé de maintenir le niveau de priorité des enjeux identique au niveau d'altération constaté lors du diagnostic.

Ainsi les enjeux et objectifs retenus pour ce territoire sont les suivants :

*Tableau 6 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Seugne amont »*

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel
Absence de zones humides	Milieux	+++	Omniprésence des grandes cultures	Préservation des zones humides
Assecs estivaux	Hydraulique	+++	Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	+++	Omniprésence des grandes cultures	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau
Absence de ripisylve	Milieux	+	Entretien drastique	Restauration de la ripisylve
Piétinement de berges	Hydromorphologique	+	Absence de clôtures	Mise en place de clôtures, abreuvoirs, passerelles

Tableau 7 : Document de travail pour la commission territoriale « Seugne amont »

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel		Action Agence de l'eau Adour Garonne
Absence de ripisylve	Milieux		Entretien drastique	Restauration de la ripisylve	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Absence de zones humides	Milieux		Omniprésence des grandes cultures	Préservation des zones humides	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux		Problématique non constatée			
Assecs estivaux	Hydraulique		Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
Atterrissements	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique		3 moulins problématiques	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Développement excessif de végétation aquatique	Milieux		Problématique non constatée			
Embranchement du lit mineur, branches basses	Milieux		Problématique non constatée			
Erosion de berges	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Etiages sévères	Hydraulique		Problématique non constatée			
Fond lit uniforme	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Incision du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Inondation de routes et maisons	Hydraulique		Problématique non constatée			
Ouvrages de franchissement	Continuité écologique		Problématique non constatée			
Piétinement de berges	Hydromorphologique		Absence de clôtures	Mise en place de clôtures, abreuvoirs, passerelles	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique		Problématique non constatée			
Qualité d'eau douteuse	Qualité		Problématique non constatée			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Uniformisation des habitats riverains	Milieux		Omniprésence des grandes cultures	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

#### 4.1.2 Commission territoriale « Trèfle »

La commission territoriale « Trèfle » s'est réunie le jeudi 5 octobre 2017 dans la salle des fêtes de Réaux-sur-Trèfle.

Communes conviées : 28  
Élus présents : 7  
Délégués présents : 12

Les délégués ayant assisté à cette réunion ont décidé de maintenir le niveau de priorité des enjeux identique au niveau d'altération constaté lors du diagnostic.

Ainsi les enjeux et objectifs retenus pour ce territoire sont les suivants :

*Tableau 8 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Trèfle »*

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique	+++	Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique
Etiages sévères	Hydraulique	++	Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique	+	Nombreux moulins	Diversification des écoulements
Uniformisation des habitats riverains	Milieus	+	Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau

Tableau 9 : Document de travail pour la commission territoriale « Trèfle »

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel		Action Agence de l'eau Adour Garonne
Absence de ripisylve	Milieux		Problématique non constatée			
Absence d'habitats humides	Milieux		Problématique non constatée			
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux		Problématique non constatée			
Assecs estivaux	Hydraulique		Problématique non constatée			
Atterrissements	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique		Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Développement excessif de végétation aquatique	Milieux		Problématique non constatée			
Embranchement du lit mineur, branches basses	Milieux		Problématique non constatée			
Erosion de berge	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Etiages sévères	Hydraulique		Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
Fond lit uniforme	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Incision du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Inondation de routes et maisons	Hydraulique		Problématique non constatée			
Ouvrages de franchissement	Continuité écologique		Problématique non constatée			
Piétinement des berges	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique		Problématique non constatée			
Qualité d'eau douteuse	Milieux		Problématique non constatée			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique		Nombreux moulins	Diversification des écoulements	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Uniformisation des habitats riverains	Milieux		Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

#### 4.1.3 Commission territoriale « Maine »

La commission territoriale « Maine » s'est réunie le mardi 8 octobre 2017 dans la salle des fêtes de Saint-Hilaire-du-Bois.

Communes conviées : 20  
Élus présents : 4  
Délégués présents : 15

Les délégués ayant assisté à cette réunion ont décidé de maintenir le niveau de priorité des enjeux identique au niveau d'altération constaté lors du diagnostic hormis pour la problématique inondation.

Un élu demande également à ce qu'une action soit programmée sur un ouvrage d'art en aval du plan d'eau de St-Simon-de-Bordes.

Ainsi les enjeux et objectifs retenus pour ce territoire sont les suivants :

*Tableau 10 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Trèfle »*

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel
Inondation de routes et maisons	Hydraulique	+++	Problématique non constatée	Inondation de routes et maisons
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique	++	9 moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage
Etiages sévères	Hydraulique	++	Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique	++	9 moulins	Diversification des écoulements
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	++	Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique	+	9 moulins	Restauration de la continuité écologique

Tableau 11 : Document de travail pour la commission territoriale « Maine »

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel		Action Agence de l'eau Adour Garonne
Absence de ripisylve	Milieux		Problématique non constatée			
Absence d'habitats humides	Milieux		Problématique non constatée			
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux		Problématique non constatée			
Assecs estivaux	Hydraulique		Problématique non constatée			
Atterrissements	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		9 moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir) Coordonner la gestion des ouvrages
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique		9 moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Développement excessif de végétation aquatique	Milieux		Problématique non constatée			
Embranchement du lit mineur, branches basses	Milieux		Problématique non constatée			
Erosion de berge	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Etiages sévères	Hydraulique		Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
Fond lit uniforme	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Incision du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Inondation de routes et maisons	Hydraulique		Problématique non constatée			
Ouvrages de franchissement	Continuité écologique		Problématique non constatée			
Piétinement des berges	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique		Problématique non constatée			
Qualité d'eau douteuse	Milieux		Problématique non constatée			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique		9 moulins	Diversification des écoulements	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Uniformisation des habitats riverains	Milieux		Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

#### 4.1.4 Commission territoriale « Seugne aval »

La commission territoriale « Seugne aval » s'est réunie le mercredi 11 octobre 2017 dans la salle des fêtes de Mosnac.

Communes conviées : 22  
Élus présents : 1  
Délégués présents : 24

Les délégués ayant assisté à cette réunion ont décidé de maintenir le niveau de priorité des enjeux identique au niveau d'altération constaté lors du diagnostic hormis pour la problématique « Etiage sévère » car l'eau ne manque pas en aval de Saint-Germain de-Lusignan.

Un élu demande également à ce que les inondations récurrentes du village de Chardet à Mosnac soient étudiées sans pour autant axer la priorité sur l'enjeu « inondation des routes et des maisons ».

Ainsi les enjeux et objectifs retenus pour ce territoire sont les suivants :

*Tableau 12 : Enjeux et objectifs retenus par la commission territoriale « Seugne aval »*

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique	+++	Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique	+	9 moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique	+	9 moulins	Diversification des écoulements
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	+	Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau
Etiages sévères	Hydraulique	-	Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements

Tableau 13 : Document de travail pour la commission territoriale « Seugne aval »

Problématiques et niveau d'altération constaté lors du diagnostic (fort, moyen, faible, nul)	Enjeu associé	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Causes	Objectif opérationnel		Action Agence de l'eau Adour Garonne
Absence de ripisylve	Milieux		Problématique non constatée			
Absence d'habitats humides	Milieux		Problématique non constatée			
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux		Problématique non constatée			
Assecs estivaux	Hydraulique		Problématique non constatée			
Atterrissements	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		Nombreux moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique		Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
Développement excessif de végétation aquatique	Milieux		Problématique non constatée			
Embroussement du lit mineur, branches basses	Milieux		Problématique non constatée			
Erosion de berge	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Etiages sévères	Hydraulique		Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
Fond lit uniforme	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Incision du lit	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Inondation de routes et maisons	Hydraulique		Lieu-dit « Chardet »			
Ouvrages de franchissement	Continuité écologique		Problématique non constatée			
Piétinement des berges	Hydromorphologique		Problématique non constatée			
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique		Problématique non constatée			
Qualité d'eau douteuse	Milieux		Problématique non constatée			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique		Nombreux moulins, recalibrage	Diversification des écoulements	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Uniformisation des habitats riverains	Milieux		Omniprésence des grandes cultures	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

## 4.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS

Tableau 14 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus

Problématique	Enjeu	Seugne amont	Seugne aval	Maine	Trèfle
Absence de ripisylve	Milieux	+			
Absence de zones humides	Milieux	+++			
Assecs estivaux	Hydraulique	+++			
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		+	++	
Continuité écologique (Moulins)	Continuité écologique		+++	+	+++
Etiages sévères	Hydraulique			++	++
Inondation de routes et maisons	Hydraulique			+++	
Piétinement de berges	Hydromorphologique	+			
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique		+	++	+
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	+++	+	++	+

La priorisation des actions dans la programmation pluriannuelle découlera de cette hiérarchisation. Le niveau de priorité est calculé en attribuant 1 point par niveau de priorité des élus pour chaque territoire ainsi il y a 12 niveaux de priorité.

*Tableau 15 : Niveaux de priorité des problématiques du territoire retenus par les élus*

<b>Problématique</b>	<b>Priorité</b>
<b>Continuité écologique (Moulins)</b>	<b>7</b>
<b>Uniformisation des habitats riverains</b>	<b>7</b>
<b>Etiages sévères / Assecs estivaux</b>	<b>4 +3</b>
<b>Absence de zones humides</b>	<b>3</b>
<b>Colmatage du fond du lit</b>	<b>3</b>
<b>Inondation de routes et maisons</b>	<b>3</b>
<b>Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief</b>	<b>3</b>
<b>Absence de ripisylve</b>	<b>1</b>
<b>Piétinement de berges</b>	<b>1</b>

### 4.3 AJUSTEMENT DES NIVEAUX DE PRIORITE AU REGARD DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les élus ont été sollicités pour définir un niveau de priorité pour les problématiques observées sur le territoire du Syndicat Mixte de Seugne en Haute-Saintonge. Ces niveaux de priorité serviront de base pour l'élaboration du futur Programme Pluriannuel de Gestion.

Néanmoins, le PPG se doit d'être compatible avec la réglementation nationale et européenne et les outils de gestion correspondants.

Il s'avère que le territoire est concerné par plusieurs documents à caractère réglementaire dont il faut absolument tenir compte :

- Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
- Code de l'environnement (Article L.214-17)
- SDAGE Adour Garonne
- Directive Inondation
- PGRI Adour Garonne
- PPRI
- Loi Grenelle (protection des captages d'alimentation en eau potable)

Si les aspects de continuité écologique, de restauration hydromorphologique des cours d'eau relevant de la DCE, la LEMA, l'article L214-17 du code de l'environnement et le SDAGE Adour Garonne ont bien été pris en considération par les élus du territoire, l'aspect inondation et protection de la ressource en eau pour l'alimentation en Eau potable n'ont pas vraiment été perçus comme importants.

Cela s'explique par le fait que les captages d'eau potable concernés se situent en aval du territoire du Syndicat mixte de la Seugne en Haute-Saintonge, bien que leur aire d'alimentation déborde sur ce territoire. Cependant, les problématiques visant à restaurer les zones humides riveraines, restaurer la ripisylve et la morphologie des cours d'eau auront un impact favorable sur cet aspect « production d'eau potable » et aucun ajustement n'est à prévoir.

Par contre, il convient de relever le niveau de priorité pour l'aspect inondation au regard de la « solidarité amont-aval » même si c'est l'axe Charente (tronçon Saintes Cognac Angoulême) qui est concerné par la problématique inondation. En effet, une gestion des débordements sur l'ensemble du bassin versant permettra de réduire l'impact des inondations sur la partie aval du bassin versant de la Seugne.

*Tableau 16 : Ajustement de la hiérarchisation de la problématique inondation*

Problématique	Enjeu	Seugne amont	Seugne aval	Maine	Trèfle
Inondation de routes et maisons	Hydraulique	+++	+++	+++	+++
Dégradation de la qualité de l'eau	Qualité	+++	+++	+++	+++

*Tableau 17 : Niveaux de priorité des problématiques du territoire retenus après ajustement*

<b>Problématique</b>	<b>Priorité élus</b>	<b>Priorité après ajustement au contexte réglementaire</b>
<b>Inondation de routes et maisons</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>Dégradation de la qualité de l'eau</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>Continuité écologique (Moulins)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Uniformisation des habitats riverains</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Etiages sévères / Assecs estivaux</b>	<b>4 +3</b>	<b>7</b>
<b>Absence de zones humides</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Colmatage du fond du lit</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Absence de ripisylve</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Piétinement de berges</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## 5 CHOIX DES SITES POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

---

### 5.1 METHODOLOGIE

En parallèle de la hiérarchisation des enjeux et des objectifs qui serviront de base à l'élaboration du programme d'action, le Syndicat souhaitait également mener une réflexion plus approfondie sur 20 sites hydrauliques.

L'objectif étant, sur chacun de ces 20 sites, d'élaborer un projet afin de restaurer la continuité écologique.

Au cours de la phase I de l'étude, 75 moulins ont été recensés :

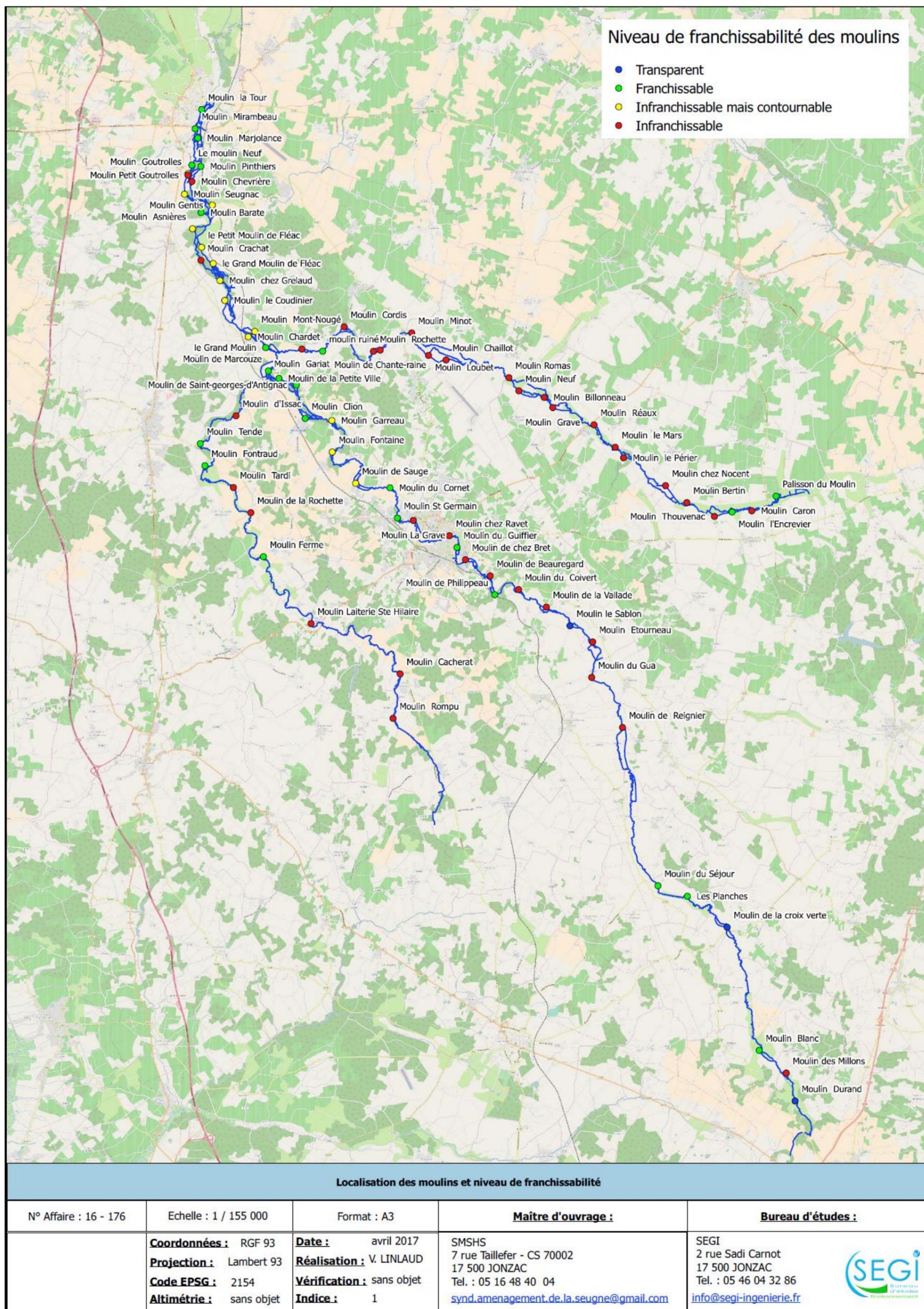
- 46 sur la Seugne
- 20 sur le Trèfle
- 9 sur la Maine

Ces moulins ont fait l'objet d'un diagnostic afin de connaître leur impact sur la continuité écologique et plus précisément sur leur franchissabilité piscicole.

Ainsi, le mardi 24 octobre, le bureau du Syndicat s'est réuni afin de choisir les 20 sites sur lesquels seraient menés les projets au cours de la phase suivante de l'étude.

Pour cela, un schéma synoptique a été élaboré afin de choisir les sites selon plusieurs critères :

- Logique aval – amont
- Coût d'aménagement envisageable
- Aménagements profitant à plusieurs sites
- Possibilité de franchissement par contournement
- Volonté des propriétaires



Carte 3 : Localisation et niveau de franchissabilité des moulins de la zone d'étude

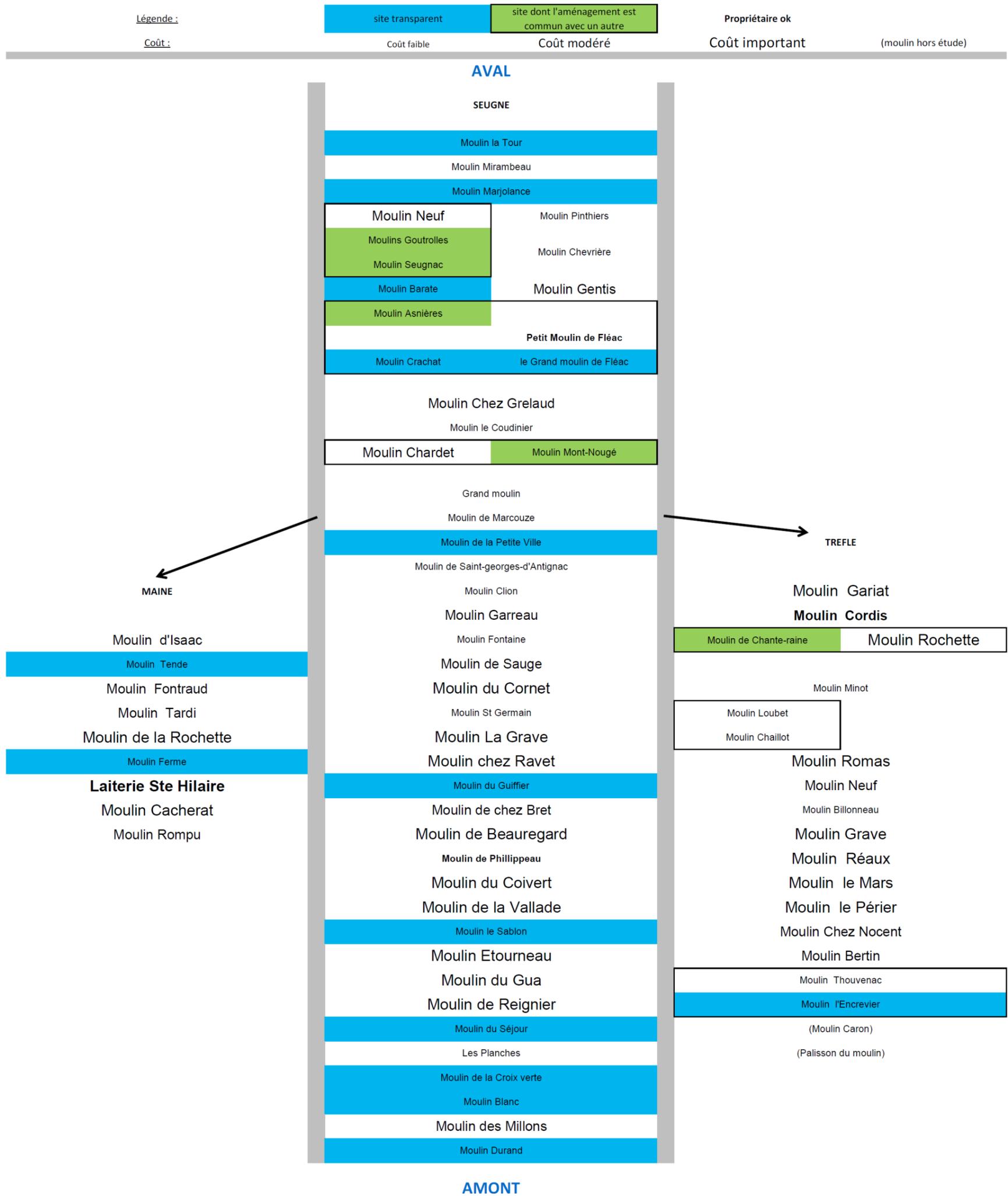


Figure 1 : Schéma synoptique des moulins de la zone d'étude

## 5.2 MOULINS DE L'AXE SEUGNE

### **Moulin de Mirambeau :**

Le choix a été fait regard du classement de ce moulin en liste du L214-17 qui impose une mise en conformité par rapport à la continuité écologique d'ici à 2018.

### **Moulin Neuf / Moulin Pinthiers :**

Le choix a été fait regard du classement de ces moulins en liste du L214-17 qui impose une mise en conformité par rapport à la continuité écologique d'ici à 2018.

L'idée est de travailler concomitamment sur les déversoirs de décharge de ces 2 moulins afin de diriger le poisson vers le bras central de la seugne.

Par ailleurs, l'organisation du franchissement piscicole au niveau de ces 2 sites permet de contourner les moulins de Goutrolles, Petit Goutrolles et Seugnac.

### **Moulin de Chevière :**

Le choix a été fait car le moulin, aujourd'hui abandonné n'a plus d'ouvrages manoeuvrables. Il s'agit donc d'organiser le contournement par un des bras issu d'une brèche du bief ; brèche franchissable mais pas très attractive en aval du moulin.

En amont, le moulin de Gentis est contournable par plusieurs brèches franchissables et le moulin de Barate est transparent. A noter que le moulin de Seugnac sera contourné car depuis l'aval. Le moulin d'Asnières sera contourné par l'aval et dirigé vers le Petit moulin de Fléac ; cela permettra également de contourner le moulin de Crachat dont le niveau est maintenu pour une activité de canoés.

### **Petit Moulin de Fléac :**

Le choix a été fait car les propriétaires du site ont exprimé le souhait d'organiser un bras de contournement de leur moulin au niveau du bras de décharge car aujourd'hui, le débit passe intégralement par un ancien pertuis de décharge avec une chute infranchissable.

En amont, le Grand moulin de Fléac sera contourné par une des nombreuses brèches franchissables, tout comme le moulin de Coudinier.

### **Moulin Chardet / Moulin Mont-Nougé :**

Le choix a été fait regard de l'aspect patrimonial du Moulin de Mont-Nougé qui est un des rares moulins de la Seugne à disposer d'une roue hydraulique fonctionnelle aujourd'hui. Le niveau d'eau dans le bief de ce moulin est également maintenu par les ouvrages du moulin Chardet. Il convient d'aménager les 2 sites de façon concomitante.

En amont, le Grand Moulin de Mosnac est d'ores et déjà franchissable par une brèche située en amont de son bief.

### **Moulin de Marcouze :**

Le choix a été fait car l'aménagement de ce site permet de faciliter l'accès du poisson à l'axe Maine.

Sur la Seugne, en amont du Moulin de Marcouze, le moulin de la Petite Ville est transparent (plus d'ouvrages ni de chute), les moulins de Saint-Georges-d'Antignac et de Clion-sur-Seugne sont facilement contournables en raison des brèches présentes dans leurs déversoirs et biefs.

**Moulin Garreau :**

Le choix a été fait car ce site est infranchissable mais contournable si le bras de décharge était aménagé.

**Moulin Fontaine :**

Le choix a été fait car ce site est infranchissable mais contournable si le déversoir de prise d'eau était aménagé.

**Moulin de Sauge :**

Le choix a été fait car ce site est infranchissable mais contournable si le déversoir de décharge était aménagé ou la brèche au niveau du déversoir de prise d'eau.

Le choix des moulins sur l'axe Seugne au regard de la logique aval-amont s'est arrêté là. En effet, les 2 moulins suivants (Cornet et Saint-Germain-de-Lusignan) sont franchissables car leurs déversoirs de prise d'eau sont rompus et que plus en amont, on arrive sur les ouvrages de Jonzac qui maintient un niveau d'eau à des fins touristiques et patrimoniales.

Néanmoins, un site supplémentaire a été retenu en amont de Jonzac.

**Moulin de Phelippeau :**

Le choix a été fait sur ce site car, d'une part, le propriétaire a exprimé le souhait de ne pas restaurer son déversoir rompu, ce qui va dans le sens de la D.C.E. et d'autre part, le Syndicat de la seugne avait historiquement installé des vannes de décharge qui aujourd'hui ne fonctionnent plus et qu'il conviendrait de supprimer.

## **5.3 MOULINS DE L'AXE MAINE**

Le choix d'aménager plusieurs sites sur l'axe Maine a été fait au regard de plusieurs éléments :

- Le 6<sup>ème</sup> moulin depuis l'aval (Moulin Tintin à Guitinières) a déjà fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique par l'ancien Syndicat de la Maine
- Le 7<sup>ème</sup> site depuis l'aval appartient à la commune de saint-Hilaire-du-Bois et pose de gros problèmes d'inondations dans des logements du bourg. La commune a donc exprimé son souhait pour qu'un aménagement de ce site soit engagé.
- La Maine est le seul cours d'eau du territoire à être classé en première catégorie piscicole, à ne pas avoir de problèmes d'assecs comme sur les autres cours d'eau du territoire et avec peu de moulins sur son linéaire (9 au total)

**Moulin d'Isaac :**

Le choix a été fait sur ce site car c'est le verrou aval sur la Maine.

Le Moulin situé juste en amont est le Moulin de tende et il est aujourd'hui transparent.

**Moulin Fontraud :**

Le choix a été fait sur ce site car il est infranchissable et que le niveau est maintenu pour assurer un pompage agricole.

**Moulin Tardi :**

Le choix a été fait car ce site est infranchissable.

**Moulin de la Rochette :**

Le choix a été fait car ce site est infranchissable. Son déversoir a été restauré de façon artisanale ; une restauration en bonne et due forme incluant un dispositif de franchissement piscicole sera la bienvenue.

Le moulin situé en amont (Moulin Tintin ou Moulin ferme) a été équipé d'un dispositif de franchissement piscicole par le Syndicat de la Maine.

**Laiterie de Saint-Hilaire :**

Ce site a été choisi car il pose de gros problèmes d'inondations dans des logements du bourg. La commune a donc exprimé son souhait pour qu'un aménagement de ce site soit engagé.

**Moulin Cacherat :**

Ce moulin a été choisi car l'eau ne va plus au moulin (hors évènements exceptionnels) car le bief a été en partie condamné et qu'il reste une chute au déversoir qui est infranchissable. De plus, un cours mère naît spontanément dans le fond de vallée et pourrait facilement être reconnecté à la Maine.

Le choix des sites s'est arrêté ici pour l'axe Maine afin de garder quelques sites sur l'Axe Trèfle.

## 5.4 MOULINS DE L'AXE TREFLE

Le choix d'aménager plusieurs sites sur l'axe Trèfle a été fait au regard de plusieurs éléments :

- Le potentiel piscicole du Trèfle a été jugé bon
- Les propriétaires du Moulin Cordis, 2<sup>ème</sup> site depuis l'aval, ont exprimé leur souhait d'engager une réflexion d'aménagement de leur moulin.
- Le Moulin Minot, 5<sup>ème</sup> site depuis l'aval, est à l'abandon et son ouvrage de prise d'eau est un clapet syndical hors service.

### **Moulin Gariat :**

Le choix a été fait sur ce site car c'est le verrou aval sur le Trèfle. Ce site est aujourd'hui ruiné et l'eau en passe plus sous le moulin.

### **Moulin Cordis :**

Ce site a été retenu car les propriétaires ont exprimé leur souhait d'engager une réflexion d'aménagement de leur moulin.

### **Moulin de Rochette / Moulin de Chante-Raine :**

Ces sites sont liés car c'est le déversoir du Moulin Rochette qui maintient un niveau dans les 2 biefs. Ces sites sont infranchissables et correspondent à la limite de l'assec observé chaque année sur le Trèfle. Il est donc intéressant de faciliter la circulation piscicole à cet endroit.

### **Moulin minot :**

Ce site a été choisi car son ouvrage de prise d'eau est un clapet syndical hors service qu'il convient de remplacer ou supprimer.

## **5.5 REUNIONS AVEC LES PROPRIETAIRES DE MOULINS DE LA ZONE D'ETUDE**

En parallèle de la réflexion menée par le bureau du Syndicat pour choisir les 20 sites de moulins qui seront étudiés plus en détail, 2 réunions ont été faites avec les propriétaires des moulins de la zone d'étude :

- 21 novembre à Jonzac
- 28 novembre à Clio-sur-Seugne

L'objectif de ces réunions était multiple :

- Répondre à la demande des propriétaires désireux d'avoir plus d'informations sur le déroulé de l'étude,
- Présenter les sites de moulins retenus pour la phase suivante de l'étude,
- Créer des liens et prendre des contacts.

Ces 2 réunions se sont bien passées, les propriétaires étant satisfaits de la démarche du syndicat. Aucune remarque n'a été faite concernant le choix des sites de moulins retenus.

Ces réunions ont été l'occasion d'échanger et de recevoir les avis de chacun.

## **5.6 SYNTHÈSE DES CHOIX**

Ainsi, les 20 sites choisis lors de cette réunion de travail sont les suivants :

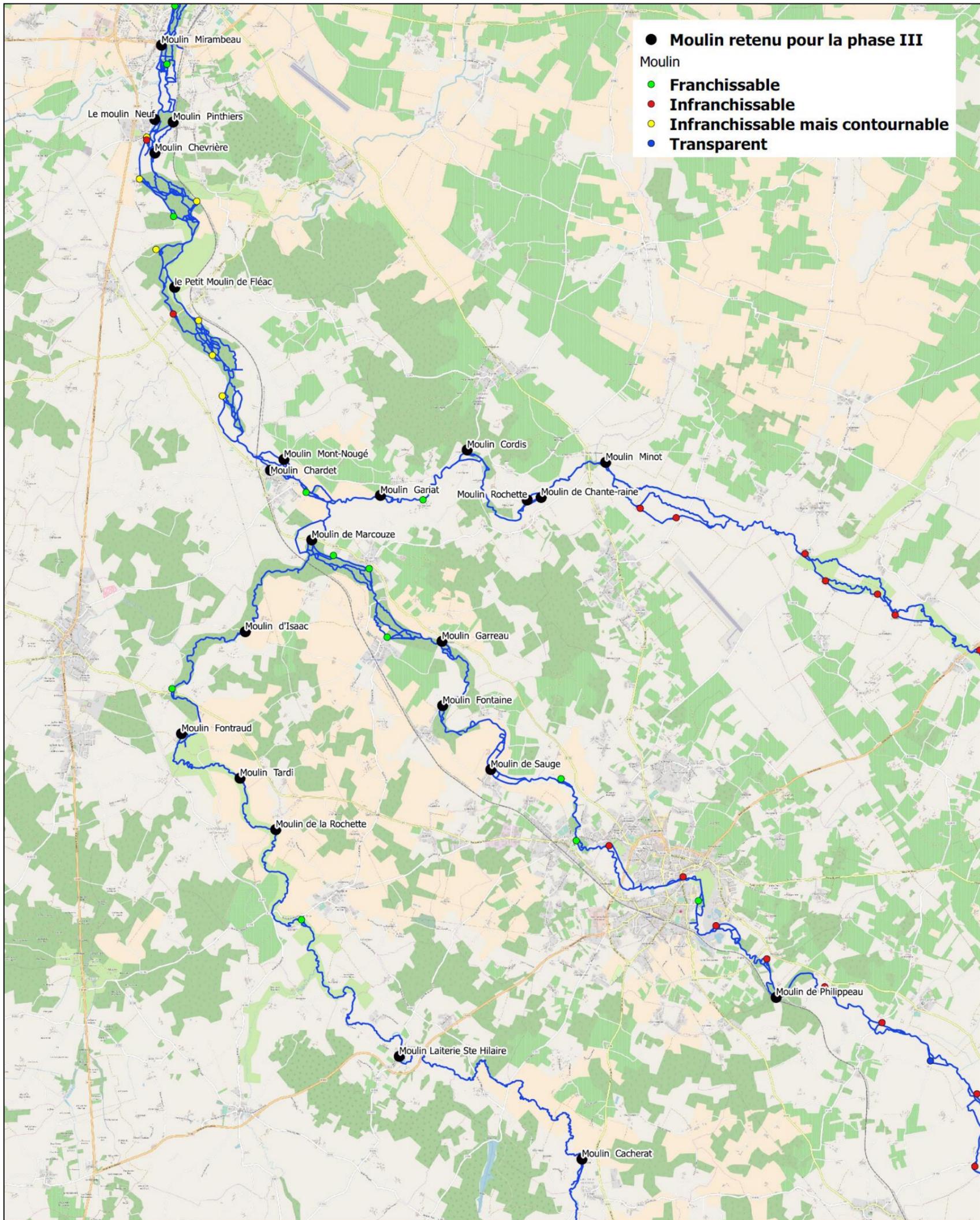
- Moulin de Mirambeau (Seugne)
- Moulin Neuf / Moulin Pinthiers (Seugne)
- Moulin de Chevière (Seugne)
- Petit moulin de Fléac (Seugne)
- Moulin Chardet / Mont-Nougé (Seugne)
- Moulin de Marcouze (Seugne)
- Moulin Garreau (Seugne)
- Moulin Fontaine (Seugne)
- Moulin de Sauge (Seugne)
- Moulin de Philippeau (Seugne)
- Moulin d'Isaac (Maine)
- Moulin Fontraud (Maine)
- Moulin Tardi (Maine)
- Moulin de la Rochette (Maine)
- Laiterie de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine)
- Moulin Cachérat (Maine)
- Moulin Gariat (Trèfle)
- Moulin Cordis (Trèfle)
- Moulin Rochette / Moulin de Chanteraine (Trèfle)
- Moulin Minot (Trèfle)



Localisation des moulins retenus pour la phase III

N° Affaire : 16 - 176	Echelle : 1 / 155 000	Format : A3	<b>Maître d'ouvrage :</b> SMSHS 7 rue Taillefer - CS 70002 17 500 JONZAC Tel. : 05 16 48 40 04 <a href="mailto:synd.aménagement.de.la.seugne@gmail.com">synd.aménagement.de.la.seugne@gmail.com</a>	<b>Bureau d'études :</b> SEGI 2 rue Sadi Carnot 17 500 JONZAC Tel. : 05 46 04 32 86 <a href="mailto:info@segi-ingenierie.fr">info@segi-ingenierie.fr</a>
<b>Coordonnées :</b> RGF 93 <b>Projection :</b> Lambert 93 <b>Code EPSG :</b> 2154 <b>Altimétrie :</b> sans objet	<b>Date :</b> novembre 2017 <b>Réalisation :</b> V. LINLAUD <b>Vérification :</b> sans objet <b>Indice :</b> 1			

Carte 4 : Localisation des moulins retenus pour la phase III par rapport à la zone d'étude



Localisation des moulins retenus pour la phase III

N° Affaire : 16 - 176	Echelle : 1 / 80 000	Format : A3	<b>Maitre d'ouvrage :</b>	<b>Bureau d'études :</b>
<b>Coordonnées :</b> RGF 93	<b>Date :</b> novembre 2017	<b>Réalisation :</b> V. LINLAUD	SMSHS 7 rue Taillefer - CS 70002 17 500 JONZAC Tel. : 05 16 48 40 04 <a href="mailto:synd.aménagement.de.la.seugne@gmail.com">synd.aménagement.de.la.seugne@gmail.com</a>	SEGI 2 rue Sadi Carnot 17 500 JONZAC Tel. : 05 46 04 32 86 <a href="mailto:info@segi-ingenierie.fr">info@segi-ingenierie.fr</a>
<b>Projection :</b> Lambert 93	<b>Vérification :</b> sans objet	<b>Indice :</b> 1		
<b>Code EPSG :</b> 2154				
<b>Altimétrie :</b> sans objet				

Carte 5 : Zoom sur la localisation des moulins retenus pour la phase III par rapport à la zone d'étude

## 6 PISTES D' ACTIONS

A la lumière du diagnostic et des enjeux hiérarchisés, un panel de solutions envisageables est présenté ci-dessous, il s'agit de pistes d'actions issues du Programme de mesures (PDM) du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, pour atteindre les objectifs opérationnels.

*Tableau 18 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Seugne amont »*

Territoire	Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du PDM associée	
SEUGNE AMONT	Inondation de routes et maisons	■	TRI Saintes Cognac Angoulême	Expansion des crues	MIA 02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	Dégradation de la qualité de l'eau		Captages AEP Coulonge et St-Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau		
	Absence de zones humides		Omniprésence des grandes cultures	Préservation des zones humides		
	Assecs estivaux	■	Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
	Uniformisation des habitats riverains				RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
					RES 03	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
					RES 04	Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse
					RES 07	Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire
Absence de ripisylve	■	Entretien drastique	Restauration de la ripisylve	MIA 02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
Piétinement de berges	■	Absence de clôtures	Clôtures, abreuvoirs, OF	MIA 02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	

Tableau 19 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Seugne aval »

Territoire	Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du PDM associée	
SEUGNE AVAL	Inondation de routes et maisons		TRI Saintes Cognac Angoulême	Expansion des crues	MI A02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	Dégradation de la qualité de l'eau		Captages AEP Coulonge et St-Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau		
	Continuité écologique (Moulins)		Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA 03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)
	Colmatage du fond du lit		Nombreux moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA 02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Nombreux moulins, recalibrage	Diversification des écoulements	MIA 02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	Uniformisation des habitats riverains		Omniprésence des grandes cultures	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA 02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Tableau 20 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Trèfle »

Territoire	Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du PDM associée		
TREFLE	Inondation de routes et maisons		TRI Saintes Cognac Angoulême	Expansion des crues	MI A02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
	Dégradation de la qualité de l'eau		Captages AEP Coulonge et St-Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau			
	Continuité écologique (Moulins)		Nombreux moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA 03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)	
	Etiages sévères			Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
						RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
						RES 03	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
						RES 04	Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse
RES 07						Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire	
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Nombreux moulins	Diversification des écoulements	MIA 03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		
Uniformisation des habitats riverains		Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA 02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		

*Tableau 21 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Maine »*

Territoire	Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel	Action du PDM associée		
MAINE	Inondation de routes et maisons		Ouvrages de la Laiterie, TRI	Aménagement des ouvrages	MIA12	Effectuer un contrôle des ouvrages	
	Dégradation de la qualité de l'eau		Captages AEP Coulonge et St-Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
	Colmatage du fond du lit		9 moulins	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir) Coordonner la gestion des ouvrages	
	Etiages sévères			Prélèvements nappes phréatiques	Limitation des prélèvements	RES 01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
						RES 02	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
						RES 03	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
						RES 04	Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse
						RES 07	Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		9 moulins	Diversification des écoulements	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		
Uniformisation des habitats riverains		Cultures riveraines et peupleraies	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Continuité écologique (Moulins)		9 moulins	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		

En globalité, il s'agit de travailler sur 10 objectifs opérationnels par le biais de 8 actions différentes, par ordre de priorité :

*Tableau 22 : Priorisation et actions envisageables pour le PPG*

<b>Problématique</b>	<b>Action possible</b>	<b>Priorité (sur 12)</b>
<b>Inondation de routes et maisons</b>	MIA12 Effectuer un contrôle des ouvrages	<b>12</b>
	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
<b>Dégradation de la qualité de l'eau</b>	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	<b>12</b>
<b>Continuité écologique (Moulins)</b>	MIA03 Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)	<b>7</b>
<b>Uniformisation des habitats riverains</b>	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	<b>7</b>
<b>Etiages sévères / Assecs estivaux</b>	RES01 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	<b>7</b>
	RES02 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	
	RES03 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	
	RES04 Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse	
	RES05 Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire	
<b>Absence de zones humides</b>	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	<b>3</b>
<b>Colmatage du fond du lit</b>	MIA03 Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)	<b>3</b>
<b>Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief</b>	MIA03 Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)	<b>3</b>
<b>Absence de ripisylve</b>	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	<b>1</b>
<b>Piétinement de berges</b>	MIA02 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	<b>1</b>

*N.B. : les problématiques non listées ont un niveau de priorité égal à 0.*

Les différentes pistes d'actions proposées ci-dessus visent à appréhender l'ensemble des problématiques du bassin versant de la Seugne : milieux, qualité d'eau, quantité et inondations.

Certaines problématiques font déjà l'objet de programmes d'actions et d'outils réglementaires portés par différentes structures ou services de l'état :

*Tableau 23 : Structures*

<b>Structures</b>	<b>Outil / Moyens opérationnels</b>	<b>Problématique(s) concernée(s)</b>
<b>EPTB</b>	PAPI	Inondation
	SLGRI	Inondation
	Re-Source	Qualité d'eau Quantité d'eau
	RECEMA	Qualité d'eau
	Cellule Migrateurs	Continuité écologique
	SAGE	Inondation Qualité d'eau Quantité d'eau Milieux, Bassin versant Gouvernance
<b>Département 17</b>	RCD17	Qualité d'eau Milieux, Bassin versant
<b>FDAAPPMA17</b>	PDPG	Milieux, Bassin versant
	Suivis piscicoles	Milieux, Bassin versant Continuité écologique
	Suivi des assecs	Quantité d'eau
<b>AFB</b>	ONDE (Suivi des étiages)	Quantité d'eau
<b>CDCHS</b>	Brigades vertes	Milieux, Bassin versant
	Technicien de rivière	Milieux, Bassin versant Gouvernance

Le Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge devra donc proposer un programme d'actions composant avec les différents programmes et les différentes actions menées sur son territoire par les autres acteurs.

Cela permettra une meilleure cohérence et évitera les actions redondantes, donc le gaspillage de fonds publics.

Chaque problématique observée sur le territoire pourra être traitée de différentes manières, ainsi, il convient de présenter plusieurs scénarii pour chacune des problématiques rencontrées.

Ce travail a fait l'objet de l'élaboration de **fiches « problématiques »** qui indiquent pour chaque problème rencontré les différentes solutions envisageables, le cas échéant.

Ces fiches « problématiques » sont présentées en Annexes.

Elles serviront de base de travail pour les élus afin de choisir les solutions à mettre en place. Elles contiennent des éléments de prise de décision tels que :

- L'enjeu et l'objectif associés,
- Une carte de situation par rapport à la zone d'étude,
- L'ampleur de la problématique sur le bassin versant (linéaire, nombre de points ou surface),
- Une description succincte de chaque scénario avec ses avantages et inconvénients, une indication de coût, sa conformité aux textes réglementaires...

Egalement, des **fiches « Actions »** sont présentées en Annexes.

Ces fiches détaillent les aspects techniques des différents scénarii.

Par exemple, pour la problématique « Abreuvoir dégradant la qualité de l'eau » :

- la fiche « problématique » indiquera que 3 scénarii sont envisageables (abreuvoir empierré, Pompe à museau, bac gravitaire)
- Les 3 fiches « Actions » détailleront chacun des scénarii

Ces fiches « Actions » présentent également des actions non prévues dans le bassin versant comme la lutte contre le ragondin ou la lutte contre la jussie afin de sensibiliser les élus sur ces thématiques et peut-être programmer ces actions dans le futur programme.

## ANNEXES

---

# **Annexe 1**

## **Liste d'émargement Commission territoriale**

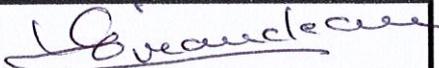
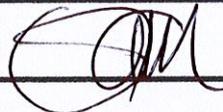
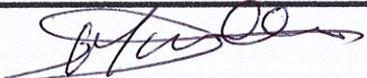
### **« Seugne amont »**

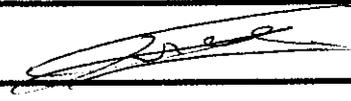
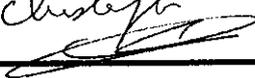
## SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE

RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2017

PRÉSENTATION DE LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE SEGI - SEUGNE AMONT &amp; AFFLUENTS

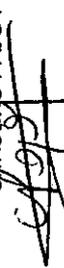
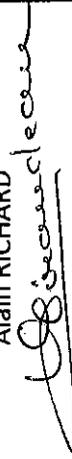
## FEUILLE DE PRÉSENCE DES ÉLUS

COMMUNE	NOM	SIGNATURE
BRAN		
CHAMPAGNAC		
CHARTUZAC		
CHATENET		
CHAUNAC		
CHEPNIERS		
CHEVANCEAUX		
COUX		
EXPIREMONT		
FONTAINES D'OZILLAC	GIRAudeau . D.	
JONZAC	RAVET M	
JUSSAS		
LE PIN		
LEOVILLE		
MERIGNAC		
OZILLAC	MAROCQUIN	
MEUX		
MONTENDRE		
MONTLIEU LA GARDE		
MORTIERS		

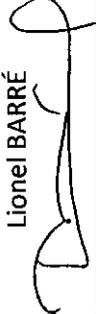
PLASSAC		
POLIGNAC		
POMMIERS MOULONS		
PONS		
POUILLAC	FRADON g. Marie	
REAUX SUR TREFLE		
ST GERMAIN DE VIBRAC		
ST GREGOIRE D'ARDENNES		
ST HILAIRE DU BOIS		
ST MAIGRIN		
ST MARTIAL DE VITATERNE		
ST MAURIC DE TAVERNOLE		
ST MEDARD		
STE COLOMBE		
SOUSMOULINS		
TANZAC		
TUGERAS ST MAURICE	PIEFORT Christoph	
VANZAC		
VIBRAC		

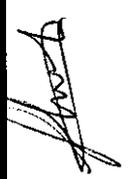
**SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE**

Présentation SEGI - Étude 2016 - Phase 2 - 3 octobre 2017 - FONTAINES D'OZILLAC

<b>BRAN</b>	Martial FEDON	Sébastien AULIAS 
<b>CHAMPAGNAC</b>	Laurent PUBLIE	Hervé CHAGNIOT 
<b>CHARTUZAC</b>	Francis RAYMOND	Sylvie CAZENABE 
<b>CHATENET</b>	Dany SYMPHOR	Philippe CHAILLOU
<b>CHAUNAC</b>	Guy GEAY	Hervé NOUGE
<b>CHEPNIERS</b>	Jean-Pierre GAGNIROT 	Christine PAJOT 
<b>CHEVANCEAUX</b>	Roger SOULARD 	Emmanuel VERGNET 
<b>COUX</b>	Dominique BROCHON	Guy LAGARDE
<b>EXPIREMONT</b>	Frédéric MAIGRE	Serge THOMAS
<b>FONTAINES D'OZILLAC</b>	Alain RICHARD 	Sébastien NEVEU
<b>JONZAC</b>	Pierre-Jean RAYNE 	Marie-Christine NOUGUES 
<b>JUSSAS</b>	Michel LATANDE	Michèle RUILIER

<b>LE PIN</b>	Daniel BURGAUD	René LEHOUX
<b>LEOVILLE</b>	Fabrice ARNAUD	Yohann LANDREAU
<b>MERIGNAC</b>	Emmanuel DUSSAULD	Nadia BERTAUD
<b>MESSAC</b>	Bruno CARTRON	Guy LARGEAU
<b>MEUX</b>	Laurent COUSSY	Didier GORENFLOS
<b>MONTENDRE</b>	Elizabeth GLEIZES-NOCENTINI	Jean-Pierre BOURDELAUD 
<b>MONTLIEU LA GARDE</b>	Philippe MANTENAC 	Christine COULOUDOU 
<b>MORTIERS</b>	Anthony LETOURNEAU	Jean-Marie MAIGNAND
<b>OZILLAC</b>	Dominique MAROLLEAU 	Bernard RENOUX 
<b>PLASSAC</b>	Bruno THOMAZEAU	Xavier LIAIGRE
<b>PONS</b>	Annie PAVIE 	Monique VINET
<b>POUILLAC</b>	Gérard LEGER	Hervé GILLET
<b>POLIGNAC</b>	Blaude GEY <i>Bloude</i>	Monique PIANJOU 
<b>POMMIERS - MOULONS</b>	Orner EVEILLE 	Bernard BONTROND 

	ROTTEAU - Robert JOLY Ludovic PELLETTAN	RINIERE - François FERCHAUD Charles-Henri
<b>REAUX SUR TRÈFLE</b>		
<b>SAINTE GERMAIN DE VIBRAC</b>	Catharina EIJTINGER-NAUD	Audrey RONGIONE
<b>SAINTE MAIGRIN</b>	Eric JULIEN 	Christian SEGUIN
<b>SAINTE MÉDARD</b>	Loïc ÉDOUARD 	Lionel BARRÉ 
<b>SAINTE COLOMBE</b>	Jean-Michel JUDE	Nathalie ROBIN
<b>SOUSMOULINS</b>	Pierre NICETAS 	Didier CHARPENTIER
<b>TUGERAS - SAINT MAURICE</b>	Jean-Pierre GIRARD	Marie-Paule BOISSON
<b>VANZAC</b>	Raphaël GEORGEON	Gaël CHEVALIER
<b>VIBRAC</b>	Carel LANDREAU	Bénédicte LANDREAU



J.P. Chéniteau

Mosnac / Ex Origine

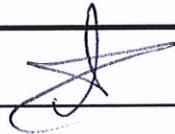
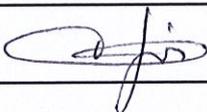
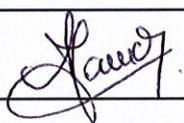
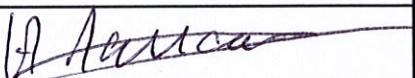
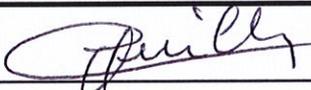
Noulin -

J.P. Chéniteau@67x.fr

## **Annexe 2**

# **Liste d'émargement Commission territoriale « Trèfle »**

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE  
 RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2017  
 PRÉSENTATION DE LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE SEGI - LE TRÈFLE & AFFLUENTS  
 FEUILLE DE PRÉSENCE DES ÉLUS

COMMUNE	NOM	SIGNATURE
ALLAS CHAMPAGNE	MAYRON	
ARCHIAC		
ARTHENAC	GUIMBERTEAU Chantal	
AVY		
BIRON		
BRIE SOUS ARCHIAC		
CHADENAC		
CHAMPAGNAC		
CLAM		
ECHEBRUNE		
FLEAC SUR SEUGNE		
JARNAC CHAMPAGNE		
MARIGNAC		
MEUX		
MORTIERS		
NEULLAC	Marion Alou	
NEULLES		
PONS		
REAUX SUR TREFLE		BROTTEAU GUY
ST CIERS CHAMPAGNE		
ST EUGENE		
ST GEORGES ANTIGNAC	HUILHIN Christian	

ST GERMAIN DE LUSIGNAN		
ST GERMAIN DE VIBRAC		
ST GREGOIRE D'ARDENNES		
ST MAIGRIN	BOURDEZEAU L.	<del>BOURDEZEAU L.</del>
ST MARTIAL DE VITATERNE		
STE LHEURINE		

# SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE

Présentation SEGI - Étude 2016 - Phase 2 - 5 octobre 2017 - RÉAUX SUR TRÉFLE

<b>ALLAS-CHAMPAGNE</b>	Bernard MAINDRON 	Jean-Luc GENDRON
<b>ARCHIAC</b>	Walter BOSSUET	Suzy COSSON DESCUBES 
<b>ARTHENAC</b>	Pierre BOURSAUD 	Bruno CHAINIER 
<b>AVY</b>	Joël TROGER	Alain BELIS
<b>BIRON</b>	Daniel LANDRAUD 	Serge RAYMOND 
<b>BRIE SOUS ARCHIAC</b>	Dominique MASSE	Stéphane SEGHNOT 
<b>CHADENAC</b>	Tristan BEUDET	Jacky COLDEBOEUF
<b>CHAMPAGNAC</b>	Laurent PUBLIE	Hervé CHAGNIOT
<b>CLAM</b>	Jean-Michel VIDÉAU 	Denis ESTEVE
<b>ECHEBRUNE</b>	Pascal GARNIER 	Dany MAZEAU 
<b>FLEAC SUR SEUGNE</b>	Bernard BATAILLE	Jean-Marie GENET
<b>JARNAC CHAMPAGNE</b>	Dominique FABIEN	Jacques CHARRIER

<b>MARIGNAC</b>	Thierry LADOUE	Stéphane POISAC
<b>MEUX</b>	Laurent COUSSY	Didier GORENFLOS
<b>MORTIERS</b>	Anthony LETOURNEAU	Jean-Marie MAIGNAND
<b>NEUILLAC</b>	Alain MARIAU	Jean-François RENNETEAU
<b>NEULLES</b>	Frédéric PAVIE	Christelle CATHELINAUD
<b>PONS</b>	Annie PAVIE	Monique VINET
<b>REAUX SUR TRÈFLE</b>	ROTTÉAU - Robert JOLY Ludovic PELLETAN	RINIERE - François FERCHAUD Charles-Henr
<b>SAINT CIERS CHAMPAGNE</b>	Yannis VALLADE	Cyril GOY 
<b>SAINT EUGENE</b>	Jean-Bernard DONIS	Christian AUMONT 
<b>SAINT GEORGES ANTIGNAC</b>	Didier FAURE 	Christian HUILIN
<b>SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN</b>	GALIDIE Lucette 	Raphaël MAISTRE
<b>SAINT GERMAIN DE VIBRAC</b>	Catharina EIJTINGER-NAUD	Audrey RONGIONE

2

4

<b>SAINT GREGOIRE D'ARDENNES</b>	Raymond TESSONNEAU 	Lino-Paul SILVA
<b>SAINT MAIGRIN</b>	Eric JULLION 	Christian SEGUIN
<b>SAINT MARTIAL DE VITATERNE</b>	Joël CHAUSSEREAU 	Vincent LINLAUD
<b>SAINTE LHEURINE</b>	Vincent MARTINEAU 	Thierry MARTINI

0

3

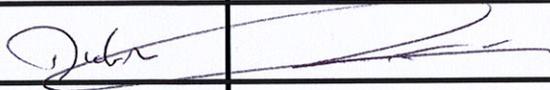
4

TOTAL 10

## **Annexe 3**

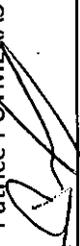
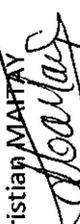
# **Liste d'émargement Commission territoriale « Maine »**

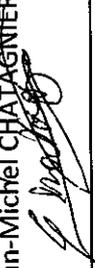
SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE  
 RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2017  
 PRÉSENTATION DE LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE SEGI - LA MAINE ET AFFLUENTS  
 FEUILLE DE PRÉSENCE DES ÉLUS

COMMUNE	NOM	SIGNATURE
AGUELLE		
ALLAS BOCAGE		
CLION SUR SEUGNE		
CONSAC	AUER D. Héloc	
FONTAINES D'OZILLAC		
GUITINIÈRES		
MIRAMBEAU		
MOSNAC		
NIEUL LE VIROUIL		
OZILLAC		
PLASSAC		
ST DIZANT DU BOIS		
ST GENIS DE SAINTONGE		
ST HILAIRE DU BOIS	ST HILAIRE N. Catherine	
ST SIGISMOND DE CLERMONT		
ST SIMON DE BORDES	NOCQUET D. Jean	
SEMILLAC		
SOUBRAN		
TUGERAS ST MAURICE		
VILLEXAVIER		

**SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE**

Présentation SEGI - Étude 2016 - Phase 2 - 9 octobre 2017 - St HILAIRE DU BOIS

<b>AGUDELE</b>	Patrice PUXMERAS 	Christian CHASSELOUP
<b>ALLAS-BOCAGE</b>	Christian RABILLER 	Vincent PLANTEUR
<b>CLION SUR SEUGNE</b>	Camille PLAZAT 	Nicolas BAUDRY
<b>CONSAC</b>	Marié-Hélène VALLIER	Nathalie DE POIX
<b>FONTAINES D'OZILLAC</b>	Alain RICHARD	Sébastien NEVEU
<b>GUITINIÈRES</b>	Jean-Pierre ROSPIDE 	Didier BERTHELOT 
<b>MIRAMBEAU</b>	Janick CHARLES 	Pascal PALISSIER
<b>MOSNAC</b>	Didier GERVREAU	Frédéric DUGUE
<b>NIEUL LE VIROUIL</b>	Christian MATHAY 	Dominique MOUILLOT
<b>OZILLAC</b>	Dominique MAROLLEAU	Bernard RENOUX
<b>PLASSAC</b>	Bruno THOMAZEAU	Xavier LIAIGRE 
<b>SAINT DIZANT DU BOIS</b>	Philippe DE PLANS	Gérard CAPPELIERE 

<b>SAINT GENIS DE SAINTONGE</b>	Francis PERRAUD	Jean-Jacques PALLISSIER
<b>SAINT HILAIRE DU BOIS</b>	Francis BOUTON 	Cédric COUREAU
<b>SAINT SIGISMOND DE CLERMONT</b>	Bernard POTIER 	Fabien ROUSSEAU 
<b>SAINT SIMON DE BORDES</b>	Cédric ROUSSEAU	Christophe MESSU
<b>SEMILLAC</b>	Charles PAIN 	Juliette LOISEL
<b>SOUBRAN</b>	Jean-Michel CHATAIGNIER 	Xavier CHOUQUET
<b>TUGERAS - SAINT MAURICE</b>	Jean-Pierre GIRARD	Marie-Paule BOISSON
<b>VILLEXAVIER</b>	Stéphane TARTRE	Jean-Pierre BIROT 

**Annexe 4**  
**Liste d'émargement Commission territoriale**  
**« Seugne aval »**

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE  
 RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2017  
 PRÉSENTATION DE LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE SEGI - SEUGNE MOYENNE  
 FEUILLE DE PRÉSENCE DES ÉLUS

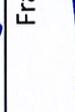
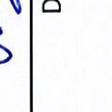
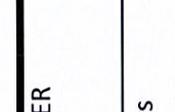
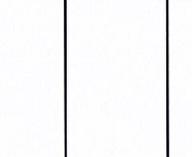
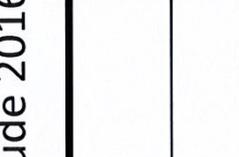
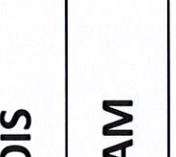
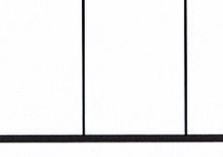
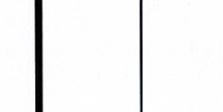
COMMUNE	NOM	SIGNATURE
AVY		
BELLUIRE		
BOIS		
CDC DE GÉMOZAC		
CLAM		
CLION SUR SEUGNE		
FLEAC SUR SEUGNE		
GUITINIÈRES		
JONZAC		
LUSSAC		
MARIGNAC		
MAZEROLLES		
MOSNAC		
PONS		
ST GENIS DE SAINTONGE		
ST GEORGES ANTIGNAC		
ST GERMAIN DE LUSIGNAN	MARTIAL Claude	
ST GREGOIRE D'ARDENNES		
ST HILAIRE DU BOIS		
ST MARTIAL DE VITATERNE		
ST PALAIS DE PHIOLIN		
ST QUANTIN DE RANCANNES		

RAVET Pierre Jean  
~~RAVET Annie~~

PLAIZE Camille

# SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE

Présentation SEGI - Étude 2016 - Phase 2 - 11 octobre 2017 - MOSNAC

<b>AVY</b>	Joël TROGER 	Alain BELIS 
<b>BELLUIRE</b>	Francis LYS 	Francis GOYON 
<b>BIRON</b>	Daniel LANDRAUD	Serge RAYMOND
<b>BOIS</b>	Geoffroy JOCHAUD DU PLESSIX 	Thierry ANNÉREAU 
<b>CLAM</b>	Jean-Michel VIDEAU	Denis ESTEVE
<b>CLION SUR SEUGNE</b>	Camille PLATZE 	Nicolas BAUDRY
<b>FLEAC SUR SEUGNE</b>	Bernard BATAILLE  Jean-Pierre ROSPIDE	Jean-Marie GENET 
<b>GUITINIÈRES</b>	Pierre-Jean RAVET  Renaud FORTIER	Didier BERTHELOT
<b>JONZAC</b>		Marie-Christine NOUGUES
<b>LUSSAC</b>		Patrice BARRET 
<b>MARIGNAC</b>	Thierry LADOUÉ  Jean-Jacques ELIE 	Stéphane POISAC 
<b>MAZEROLLES</b>		Michel TALBOT 

<b>MOSNAC</b>	Didier GERVREAU 	Frédéric BUGUE 
<b>PONS</b>	Amie PAVIE 	Monique VINET
<b>SAINTE GENIS DE SAINTONGE</b>	Francis PERRAUD	Jean-Jacques PALLISSIER
<b>SAINTE GEORGES ANTIGNAC</b>	Didier FAURE 	Christian HULLIN 
<b>SAINTE GERMAIN DE LUSIGNAN</b>	GALIDIE Lucette	Raphaël MAISTRE
<b>SAINTE GREGOIRE D'ARDENNES</b>	Raymond TESSONNEAU 	Lino-Paul SILVA
<b>SAINTE HILAIRE DU BOIS</b>	Francis BOUTON	Cédric COUREAU 
<b>SAINTE MARTIAL DE VITATERNE</b>	Joël CHAUSSEREAU 	Vincent LINLAUD
<b>SAINTE PALAIS DE PHIOLIN</b>	Patrice BUGUE	Christophe PETIT 
<b>SAINTE QUANTIN DE RANÇANNES</b>	Jeanine DEHAIS	Sébastien BOURDON
<b>C.D.C. GEMOZAC</b>	Philippe COURPRON	Michel PICOULET 

## **Annexe 5**

# **Liste d'émargement Réunion avec les propriétaires de moulins de la Seugne**

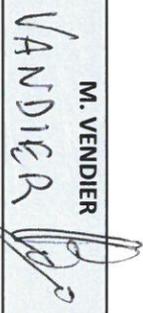
Propriétaires

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE - ÉTUDE SEGI

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2017 A JONZAC

Commune de  
résidence

ARNOUVILLE LES GONESSE	M. BERTRAND			
BELLUIRE	M. JOUBERT	M. SOGUES		
CHAILLEVETTE	M. CARRANCE			
CHAMPAGNAC	M. CHAGNIOT	M. JOLET	M. POWICK	
CLION SUR SEUGNE	M. LANOUE	M. GALLEGO		
FLÉAC SUR SEUGNE	M. LEBOSSE MME GIRAUDEAU	M. GENET		
FONTAINES D'OZILLAC				
JONZAC	M. RAVET M. MERLET	M. CELLOU	MAIRIE DE JONZAC	MME GRELETY
LUSSAC				
MOSNAC	M. VERNONIS M. TELIER	M. SEGARD	M. BEYLARD	MME BIGO
NOGENT SUR MARNE	M. TELLIER			

OZILLAC	M. MAROLLEAU 	M. SARDIN 	M. ÉDOUARD 	
POMMIERS MOULONS	M. LABROUCHE			
PONS	M. SANTAMARIA 	M. DINAND François	MARIE DE PONS 	M. AUDOUIN
PONS (suite)	M. RABUTEAU	M. NAUD	M. DINAND Philippe	
POUILLAC	M. PERONNEAU			
PUTEAUX	M. MOREAU <i>excuse</i>			
SAINT GEORGES ANTIGNAC	M. JEANNEAUD	M. VENDIER 	M. POULARD	
SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	MIME DUPIN 	M. BOUCHET		
SAINT GRÉGOIRE D'ARDENNES	M. LHÉRITTEAU			
SAINTE COLOMBE	M. JUDE			
SOUSMOULINS	MIME NORMAND			
VIBRAC	MIME REMBERT			

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE - ÉTUDE SEGI

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2017 A JONZAC

PERSONNES INVITÉES

NOM, PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
BARRE Lionel	SM SHS	
Présents :		
B. Mouridrou	SM SHS	
F. Deumeret	CDCHS	
P. Ravier	SM SHS	
A. Paurie	SM SHS	
C. Prauge	SM SHS	
D. Manoleau	SM SHS	
E. Julien	SM SHS	

## **Annexe 6**

### **Liste d'émargement Réunion avec les propriétaires de moulins de la Maine et du Trèfle**

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE - ÉTUDE SEGI

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2017 A CLION SUR SEUGNE

INVITÉS - MEMBRES DU SMSHS (Vice Présidents et Président)

NOM, PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
RIVER P. J.	Paire d'Inzac / SMSHS	
PLAIZE Camille	SMSHS	
MANGON Beauval	SP2784S	
Jalilou Luc	SN134S / 1404M	
<del>DURRES Fabien</del>	<del>EPCHS</del>	<del></del>
BARRI Lionel P.	S1754S	
BOUJOUX Franck	S0754S	

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2017 A CLION

FEUILLE DE PRÉSENCE - PROPRIÉTAIRES ABSENTS LORS DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE A JONZAC

NOM, PRÉNOM	ADRESSE DU MOULIN	SIGNATURE
TOISSAUX Jean-Benoît	10, route de Coudermier 17240 MOSNIÉ	
TOISSAUX Bernard	12, che de Maulin d'Assieres 17800 Belleire	

ST CIERS CHAMPAGNE	MME LANDARD	M. BEGAY		
ST GENIS DE SAINTONGE	MME DE SAINT SEINE	M. MAURIN		
ST GEORGES ANTIGNAC	M. MITON			
ST HILAIRE DU BOIS	MME GUILBAUD 	Mairie de St Hilaire 		
ST MAGRIN	M. DELANNOY 			
ST PIERRE D'OLÉRON	M. MME MONIN/SCHERRER			
ST SIMON DE BORDES	Moulin CACHERAT			
VAUX SUR MER	M. GUILBEAUD			
VILLEXAVIER	M. DAVIES			
EAST SUSSEX (G.B.)	Mr. Mrs WAYTE / BEEK			

*Douville 7*

SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE - ETUDE SEGI

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE A CLION SUR SEUGNE

ALLAS CHAMPAGNE	M. FIZZALA	M. ARCHAT		
ARTHENAC	MIME CORMINIER			
CLAM	M. CADOT	M. VIDEAU		
GUITINIÈRES	M.ME FESNIÈRES/ JEREAUME	M.MME MESMIN/DURET		
JONZAC	M. GELASSIN <i>T. Gelassin</i>			
LANTON	M. JARRIL			
MARIGNAC	M. COQUIN	M. MAURET		
NEUILLAC	MIME FOURNIAL			
NEULLES	M. CHARGEDA VOINE <i>Chargedavoine</i>			
PARENTIS EN BORN	MIME LÉTOURNEAU			
RÉAUX SUR TRÉFLE	M. FORGET <i>S. Forget</i>	M. BERTRAND		